



Unité eau et assainissement 2021 RAPPORT ANNUEL

Rapport sur le Prix et la Qualité des Services

Eau potable, Assainissement Collectif et Non Collectif

2021, fin de l'exploitation des ouvrages par les communes...

Août 2022

1.	EDITO.....	3
2.	UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT EN SYNTHESE	4
3.	RAPPEL : GENESE DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT AU SEIN D'ARCHE AGGLO.....	5
3.1	Cadre réglementaire.....	5
3.2	Création de l'unité Eau et Assainissement au sein d'ARCHE Agglo	5
3.3	Des compétences assurées à la carte selon l'organisation territoriale.	6
3.3.1	EAU POTABLE.....	6
3.3.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	7
3.4	Modes de gestion.....	8
3.4.1	EAU POTABLE.....	8
3.4.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9
3.4.3	LISTE DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSFERES A L'AGGLO.....	9
4.	LES INSTANCES ET LA GOUVERNANCE.....	10
4.1	Régies dotées de la seule autonomie financière.....	10
4.2	La Commission Eau & Assainissement	11
4.3	Le Conseil d'Agglo.....	11
5.	ORGANISATION DU SERVICE.....	12
5.1	Administratif et relation aux usagers.....	12
5.2	Gestion patrimoniale.....	12
5.3	Exploitation.....	12
6.	ACTIVITE DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT SUR L'ANNEE 2021	13
6.1	2021, les points marquants.....	13
6.1.1	DEVELOPPEMENT DU SERVICE « EXPLOITATION »	13
6.1.2	SITE INTERNET	13
6.1.3	CREATION D'UN SERVICE D'ASTREINTE.....	13
6.1.4	MISE EN ŒUVRE D'OUTILS POUR LA GESTION DES DEMANDES DE BRANCHEMENTS ET DES LOTISSEMENTS.....	13
6.2	Mise en place de tournées d'exploitation et de maintenance de 1 ^{er} niveau.....	14
6.3	Moyens humains et matériels.....	15
6.3.1	EFFECTIFS EN PERSONNEL	15
6.3.2	MOYENS MATERIELS.....	15
6.4	Instruction des demandes d'urbanisme	15
6.5	Cartographie informatique des plans de réseaux	15
6.6	Travaux de branchements	17
6.7	Facturation des redevances	17
6.8	Relation aux usagers.....	17
6.9	Service Assainissement collectif – Communes en Régie.....	18
6.9.1	NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE	18
6.9.2	INTERVENTIONS D'ASTREINTE.....	18
6.9.3	INTERVENTIONS EN CURAGE.....	18
6.9.4	INTERVENTIONS EN CHANTIER.....	19
6.9.5	ENTRETIEN POSTES DE RELEVAGE ET STATIONS D'ÉPURATION.....	19
6.9.6	BILANS D'AUTOSURVEILLANCE	19
6.9.7	CAS DES STATIONS D'ÉPURATION DE CAPACITE > 2000 EQUIVALENTS HABITANTS.....	19
6.9.8	CHANTIERS SPECIFIQUES REALISES EN REGIE	23
6.10	Service Eau potable – Communes en Régie.....	24
6.10.1	NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE	24
6.10.2	PRODUCTION D'EAU POTABLE.....	24
6.10.3	VOLUMES D'EAU ACHETES EN GROS	24
6.10.4	VOLUMES COMPTABILISES ET VENDUS.....	25
6.10.5	RENDEMENTS DES RESEAUX	25
6.10.6	QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....	26
6.10.7	INTERVENTIONS D'ASTREINTE.....	26
6.10.8	RELEVES DE COMPTEURS.....	27
6.10.9	INTERVENTIONS EN CHANTIER.....	27
6.10.10	INTERVENTIONS COURANTES EAU POTABLE	27

6.11	Pour mémoire – Cas des Communes en DSP	28
6.11.1	SERVICE ASSAINISSEMENT	28
6.11.2	SERVICE EAU POTABLE	28
6.12	Suivi de l'activité SPANC	29
7.	ELEMENTS BUDGETAIRES : EXERCICE 2021	31
7.1	Montage des budgets.....	31
7.2	Présentation des budgets et des résultats du compte administratif	31
7.2.1	EAU POTABLE REGIE INTERCOMMUNALE.....	31
7.2.2	EAU POTABLE AUTORITE DE GESTION (PERIMETRE EN DSP)	31
7.2.3	ASSAINISSEMENT REGIE INTERCOMMUNALE	31
7.2.4	ASSAINISSEMENT AUTORITE DE GESTION (PERIMETRE EN DSP).....	32
7.2.5	SPANC.....	32
7.3	Epargne brute par compétence.....	32
7.3.1	SERVICE EAU POTABLE	32
7.3.2	SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	32
7.3.3	SERVICE SPANC	33
7.4	Etat de la dette par budget	33
7.4.1	SERVICE EAU POTABLE	33
7.4.2	SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	33
7.4.3	SERVICE SPANC	33
7.5	Investissements réalisés en 2021	34
7.5.1	SERVICE ASSAINISSEMENT	34
7.5.2	SERVICE EAU POTABLE.....	35
8.	PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2021	36
8.1	Vote des tarifs appliqués 2021	36
8.2	Harmonisation tarifaire.....	36
8.3	Calcul du Prix TTC au m ³	36
8.3.1	EAU POTABLE.....	36
8.3.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	37
8.3.3	SPANC.....	37
9.	LES ENJEUX POUR 2022	38
10.	ANNEXES.....	39
10.1	Annexe 1 : Organigramme de l'Unité Eau et Assainissement	39
10.2	Annexe 2 : Liste des Délibérations et Décisions 2021 Unité Eau & Assainissement	39
10.3	Annexe 3 : Liste des ouvrages à exploiter dans le cadre de tournées hebdomadaires	39
10.4	Annexe 4 : Tarifs 2021 & 2022 eau potable.....	39
10.5	Annexe 5 : Tarifs 2021 & 2022 Assainissement collectif	39
10.6	Annexe 6 : Tarifs 2021 SPANC.....	39

1. EDITO

ARCHE Agglo est compétente en matière **d'Eau Potable¹, Assainissement collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** depuis le 01/01/2020 et doit, à ce titre, assurer l'exploitation des réseaux et ouvrages créés pour ces compétences (mise à disposition des biens).

L'an dernier, nous vous présentions le 1er Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S. 2020) de l'Unité Eau et Assainissement d'ARCHE Agglo, nouvellement créée pour répondre aux exigences du transfert des compétences Eau et Assainissement. Ce rapport s'intitulait « 2020, une année de transition... ».

2021 est l'année où le service Eau et Assainissement est monté en puissance, **avec la reprise en exploitation directe de tous les ouvrages de la régie** (en 2020, nombreuses communes avaient continué d'exploiter leurs ouvrages sous convention, pour le compte de l'agglo).

Vous trouverez donc, dans le R.P.Q.S. 2021, un chapitre spécifique qui décrit l'organisation du service pour exploiter les réseaux et les ouvrages d'eau potable et d'assainissement sur le territoire, et répondre aux différentes demandes des abonnés de la régie.

Ce rapport vous présentera bien sûr les chiffres clés de l'activité 2021 de l'Unité Eau et Assainissement, en particulier la quantification des interventions menées par les agents en régie.

Un chapitre dédié, en fin de rapport, présente également les données budgétaires et tarifaires de l'exercice comptable 2021.

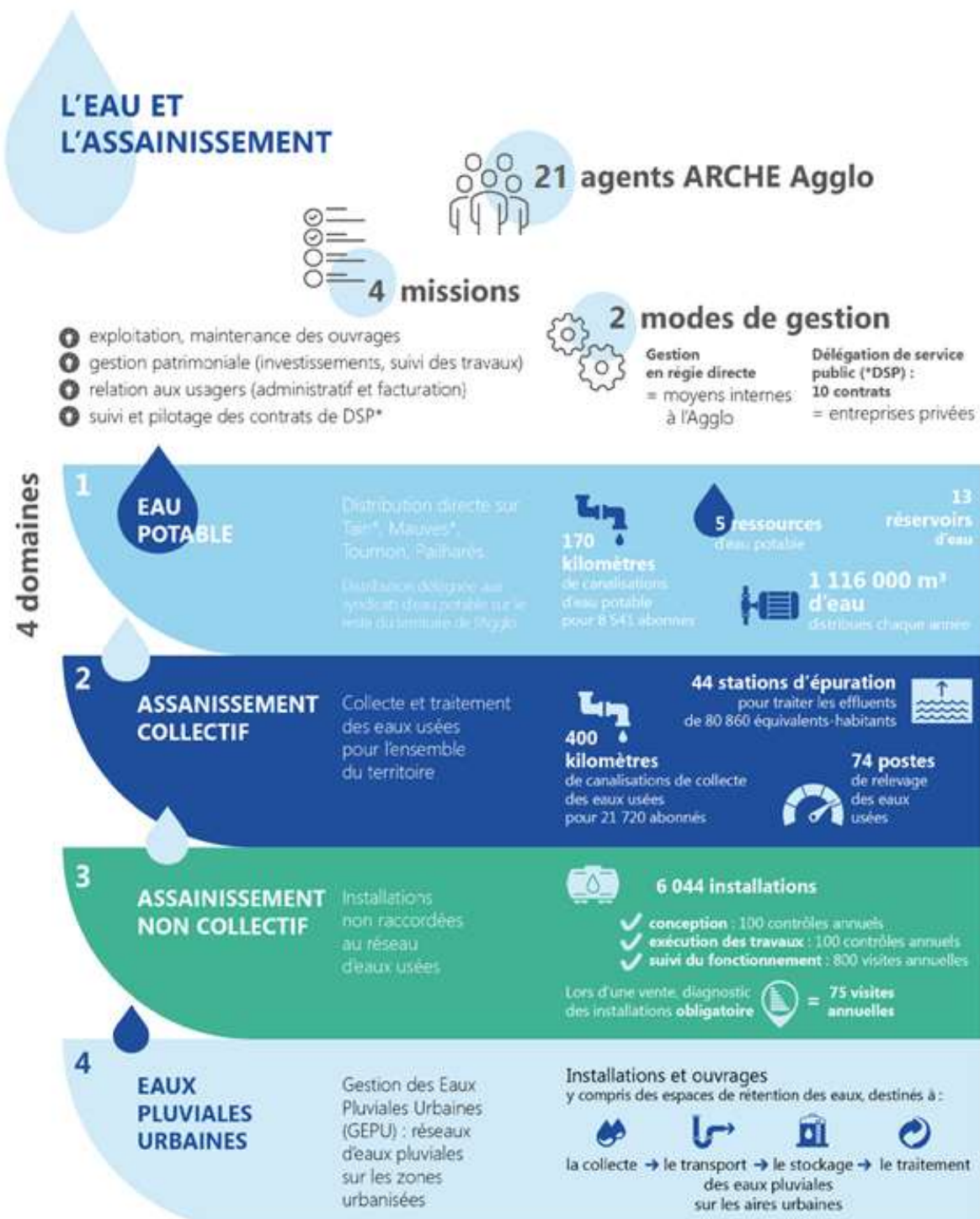
Le service reste à votre disposition pour toute question. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Frédéric SAUSSET,
Président ARCHE Agglo

Pascal CLAUDEL,
Vice-Président en charge
de l'eau et de l'assainissement

¹ Pour 4 communes (Mauves, Pailharès, Tain, Tournon)

2. UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT EN SYNTHESE



3. RAPPEL : GENESE DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT AU SEIN D'ARCHE AGGLO EN 2020

3.1 CADRE REGLEMENTAIRE

La gestion de l'eau et de l'assainissement, compétence historique des communes, a fait l'objet d'une évolution marquée dans le courant de l'année 2015 avec l'adoption de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe), puis en 2018 avec l'adoption de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Ces textes impactent directement les compétences « Eau » et « Assainissement » de manière majeure puisqu'à compter du 1er Janvier 2020, au plus tard, ces compétences deviennent compétences obligatoires pour les Communautés d'Agglomération.

5

3.2 CREATION DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT AU SEIN D'ARCHE AGGLO

ARCHE Agglo s'est structuré pour créer et organiser un service « Petit cycle de l'eau » avec une mutualisation des moyens pour assurer les compétences « eau / assainissement / GEPU » sur le territoire. Au 1^{er} janvier 2020, l'Unité Eau et Assainissement a débuté en mutualisant et transférant les moyens matériels et le personnel affectés aux différents services d'eau et d'assainissement transférés des communes :

AU 1ER JANVIER 2020, DATE DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT :

- + 17,5 personnes sur l'Unité Eau & Assainissement au 1^{er} janvier 2020 (16,5 personnes déjà en poste + 1 recrutement),
- + 3 ETP répartis sur les différentes communes et remboursés en 2020 via une convention de coopération,
- Des bureaux à Tournon, Mauves et St Donat (à la station d'épuration),
- Des ateliers à Tournon et St Donat.

3.3 DES COMPETENCES ASSUREES A LA CARTE SELON L'ORGANISATION TERRITORIALE.

3.3.1 EAU POTABLE

GOVERNANCE EAU POTABLE - Année 2021



Le Conseil d'Agglo a acté le maintien des syndicats d'eau potable pour lesquels le transfert de compétence n'imposait pas leur dissolution (syndicats dont le territoire est sur plus de 2 EPCI-FP).

Dès lors la règle de représentation substitution permet le transfert de compétences sans que les communes aient à se retirer du syndicat.

Les élus des syndicats ont alors été désignés par ARCHE Agglo (délibérations 2020-353 à 357 du 02/09/2020).

3.3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

GOVERNANCE ASSAINISSEMENT - Année 2021

STEP

- ▲ Arche Agglo
- ▲ Syndicat des Eaux de la Veauune
- ▲ Syndicat Gervans Crozes Larnage
- ▲ Syndicat Marsaz Chavannes

RESEAUX

- Arche Agglo



Source : Unité Eau et Assainissement ARCHE AGGLO 20/09/2022

Le Conseil d'Agglo a choisi le maintien de 3 syndicats intracommunautaires avec une compétence partielle :

- ✚ Deux Syndicats intra dédiés au traitement des eaux usées ont souhaité bénéficier d'une convention de délégation. ARCHE Agglo a délibéré favorablement en ce sens (délib. 2020-439 du 23/09/2020).
- ✚ Le Syndicat des Eaux de la Veauune, maintenu pour la compétence Eau potable, conserve de facto la compétence partielle qu'il exercerait historiquement pour l'assainissement collectif des Communes de Pont de l'Isère, La Roche de Glun et Glun (pour le transfert et le traitement des eaux usées).

3.4.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT - Année 2021



Source : Unité Eau et Assainissement ARCHE AGGLO 20/10/2022

3.4.3 LISTE DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSFERES A L'AGGLO

10 contrats Délégation de Service Public ont été transférés à l'ARCHE Agglo :

Commune	Compétence concernée	Titulaire	Echéance
Mauves	Assainissement et Eau Potable	SAUR	31/12/2027
Tain l'Hermitage	Assainissement et Eau Potable	SAUR	31/12/2027
St Félicien	Assainissement	SAUR	30/06/2021
Plats	Assainissement	VEOLIA	30/06/2024
Pont de l'Isère	Assainissement - Réseau de collecte	VEOLIA	30/06/2027
Serves sur Rhône	Assainissement	SAUR	31/12/2023
Erôme	Assainissement	VEOLIA	31/12/2021
Tournon-sur-Rhône	Assainissement – Epuration	SAUR	31/12/2022

- ✚ Contrat de St Félicien a été prolongé de 6 mois par avenant (délibération n°2020-650 du 16 décembre 2020), puis soldé. Le service de St Félicien est géré depuis le 01/07/2021 en Régie, avec un marché de prestations de service confié à l'entreprise SAUR pour un délai de 3 ans (+1an).
- ✚ Contrat d'Erôme a été prolongé de 1 an (31/12/2022) par avenant (délibération n°2021-541 du 03 novembre 2021)

4. LES INSTANCES ET LA GOUVERNANCE

4.1 REGIES DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE

ARCHE Agglo a créé deux régies intercommunales dotées de la seule autonomie financière, l'une pour l'eau potable, l'autre pour l'assainissement collectif. Elles concernent l'exploitation des réseaux et ouvrages gérés en direct par la collectivité.

Cf. explications détaillées sur le R.P.Q.S. 2020.

Les statuts de la régie fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation.

Pour des raisons pratiques, ARCHE Agglo a désigné un Conseil d'exploitation identique pour les 2 régies intercommunales (eau potable et assainissement).

10

MEMBRES DES CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES EAU ET ASSAINISSEMENT EN 2021 :

- ✚ **Pascal Claudel**, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement et Président du Conseil d'exploitation des Régies,
- ✚ **Pascal Seignovert**, Conseiller d'Agglo et Vice-Président du Conseil d'exploitation des Régies,
- ✚ **Frédéric Sausset**, Président du Conseil d'Agglo,
- ✚ **Jacques Pochon**, Conseiller d'Agglo,
- ✚ **Emmanuel Caillet** (élu à Pailharès),
- ✚ **Gilbert Mounier-Vehier** (élu à Saint-Donat),
- ✚ **Alain Chosson**, représentant de la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie).

Le conseil d'exploitation est décisionnaire sur un certain nombre de questions (selon les statuts) et est obligatoirement consulté par l'exécutif « sur toutes les questions d'ordre général » intéressant le fonctionnement de la régie que l'assemblée délibérante ou l'exécutif ont à traiter.

Il peut procéder à toute mesure d'investigation et de contrôle.

ACTIVITE DES CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES EN 2021 :

- ✚ **Trois rencontres du Conseil d'exploitation des Régies** : 31 mars 2021 / 28 septembre 2021 / 17 novembre 2021
- ✚ **Sujets traités** :
 - ✚ Règles de fonctionnement des régies,
 - ✚ Election d'un Président et Vice-Président aux Conseils d'exploitation des régies,
 - ✚ Vote des budgets Régie Eau potable et Régie Assainissement,
 - ✚ Mise en place de frais de branchements,
 - ✚ Fixation de la redevance PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif),
 - ✚ Présentation du R.P.Q.S. 2020,
 - ✚ Fixation des tarifs 2022 pour l'eau potable et l'assainissement,
 - ✚ Affaires diverses.

4.2 LA COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT

Cette instance informelle d'élus désignés par les communes est amenée à travailler sur les sujets de fond visant à définir des orientations qui seront proposées au Conseil d'exploitation des régies, puis au Conseil d'Agglomération.

COMPOSITION DE LA COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT :

- ✚ Elle est dirigée par le Vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement, Mr Pascal Claudel,
- ✚ Elle est composée de 34 membres, dont 10 issus du Conseil d'agglomération.

ACTIVITE DE LA COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT EN 2021 :

✚ **Deux rencontres de la Commission** : 23 février 2021 et 16 novembre 2021.

✚ **Sujets traités :**

- ✚ Rétrocession des réseaux des lotissements,
- ✚ Mise en place de frais de branchements,
- ✚ Fixation de la redevance PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif),
- ✚ Point d'étape sur le sujet de l'Harmonisation tarifaire,
- ✚ Fixation des tarifs 2022 pour l'eau potable et l'assainissement,
- ✚ Harmonisation des tarifs spéciaux pour l'année 2022.

11

4.3 LE CONSEIL D'AGGLO

Le Conseil d'Agglo peut déléguer aux Conseils d'Exploitation des régies un certain nombre de décisions, sauf celles qui lui sont obligatoirement attribuées dans les textes :

- ✚ Vote du budget
- ✚ Approbation des tarifs
- ✚ Approbation des règlements de service
- ✚ Désignation du directeur des régies
- ✚ Passation des marchés publics

ACTIVITE DU CONSEIL D'AGGLO EN 2021 :

- ✚ 65 Délibérations ou Décisions relatives à l'Eau & l'Assainissement : cf. liste en annexe 2

5. ORGANISATION DU SERVICE

L'Unité Eau & Assainissement a été créée au sein d'ARCHE Agglo pour répondre aux besoins du service et satisfaire le transfert des compétences au 1^{er} janvier 2020.

Elle est composée en trois services opérationnels :

- ✚ Service « Administratif et relation aux usagers » : suivi de la facturation, relation Compta et Trésor Public, question des usagers, facturation PFAC...
- ✚ Service « Gestion du patrimoine » : programmation des investissements, suivi des études, Urbanisme et demandes de branchements, cartographie des réseaux...
- ✚ Service « Exploitation » : entretien et exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement, SPANC, rapports d'activité, relation avec des services de police de l'eau et le SATESE...

Il faut rajouter à cela le suivi opérationnel des contrats de Délégation de Service Public.

Cf. ORGANIGRAMME EN ANNEXE 1.

12

5.1 ADMINISTRATIF ET RELATION AUX USAGERS

Ce service assure :

- ✓ L'administratif de l'Unité Eau & Assainissement,
- ✓ Le suivi des diverses demandes des usagers,
- ✓ La facturation et le suivi de l'encaissement,
- ✓ Les relations avec les services du Trésor public,
- ✓ Les relations avec les services de l'Agence de l'eau (déclarations et redevances).

5.2 GESTION PATRIMONIALE

Ce service assure :

- ✓ L'instruction des demandes d'urbanisme et envoi d'un dossier de demande de travaux de raccordement à l'utilisateur qui vient d'obtenir son PC,
- ✓ La demande de devis aux entreprises pour les travaux de branchement + le suivi des travaux,
- ✓ La systématisation des contrôles de branchements + suivi de la facturation des PFAC,
- ✓ La cartographie des réseaux sur logiciel SIG,
- ✓ L'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI),
- ✓ Le suivi des études et des travaux (suivi technique, administratif et financier),
- ✓ La recherche et les demandes de subventions.

5.3 EXPLOITATION

Ce service assure :

- ✓ L'organisation et la planification des tâches d'exploitation courantes (tournées hebdomadaires sur PR, STEP + ouvrages eau potable),
- ✓ La planification des tâches de maintenance approfondie (faucardage, curages préventifs, contrôle pompes ...),
- ✓ Le suivi des problèmes particuliers (curage des boues, dysfonctionnement...),
- ✓ La mise en place d'une astreinte (électromécanique et curage),
- ✓ La préparation des informations relatives aux rapports d'activité ; au renseignement SISPEA (indicateurs de suivi),
- ✓ La mise en place des cahiers de vie ou manuels AS,
- ✓ Les relations avec le SATESE et les services de police de l'eau.

6. ACTIVITE DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT SUR L'ANNEE 2021

Ce chapitre présente l'activité de l'Unité Eau et Assainissement sur le territoire en régie.

En effet, pour le territoire concerné par un contrat de Délégation de Service Public, ces activités sont assurées principalement par le délégataire qui rend compte de son activité par un Rapport Annuel du Délégataire.

6.1 2021, LES POINTS MARQUANTS

6.1.1 DEVELOPPEMENT DU SERVICE « EXPLOITATION »

L'année 2021 a été marquée spécifiquement par la montée en puissance et l'organisation du service « Exploitation » (cf. § 5.3) qui a dû reprendre l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement, dès l'arrêt des conventions de coopération (exploitation assurée par les communes en 2020 dans le cadre d'une convention financière).

Nota : seule une convention de coopération perdue avec la commune de Pailhares (4 heures/hebdomadaire) pour la surveillance du service d'eau potable.

L'organisation mise en place pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages est présentée au § 6.2.

A partir de novembre 2021, le service a mis en place un encadrement de l'ensemble des agents d'exploitation par un chef d'équipe et son adjoint pour une planification des tâches mutualisée à l'échelle du territoire de l'Agglo.

6.1.2 SITE INTERNET

En lien avec le service Communication, création d'une page Eau et Assainissement sur le site internet de l'Agglo : <https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/eau-assainissement/>

6.1.3 CREATION D'UN SERVICE D'ASTREINTE

Mise en place d'une astreinte technique sur l'ensemble du territoire de l'Agglo avec un agent dédié à des interventions 24/24.

ORGANISATION DU SERVICE D'ASTREINTE :

- ✚ 1 agent en astreinte sur le territoire Ardéchois des communes d'ARCHE Agglo (astreinte : 1 semaine sur 5),
- ✚ 1 agent en astreinte sur le territoire Drômois des communes d'ARCHE Agglo (astreinte : 1 semaine sur 5),
- ✚ Les deux agents d'astreinte sont en renfort l'un de l'autre.
- ✚ N° d'astreinte diffusé aux élus et mis à disposition des abonnés :

ASTREINTE ARDECHE 06.77.73.47.66. & ASTREINTE DROME 07.64.80.61.26.

- ✚ Passation de deux marchés publics pour renfort des agents d'astreinte : Interventions en électromécanique et en curage / désobstruction.

6.1.4 MISE EN ŒUVRE D'OUTILS POUR LA GESTION DES DEMANDES DE BRANCHEMENTS ET DES LOTISSEMENTS

Le service a établi des documents types (formulaires, prescriptions...) afin de gérer sur le territoire les demandes de branchements et les projets de lotissement (prescriptions techniques en vue d'une rétrocession).

6.2 MISE EN PLACE DE TOURNEES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DE 1^{ER} NIVEAU

Dès le début d'année 2021, le service s'est organisé pour assurer la surveillance et la maintenance des infrastructures d'eau potable et d'assainissement exploitées en régie.

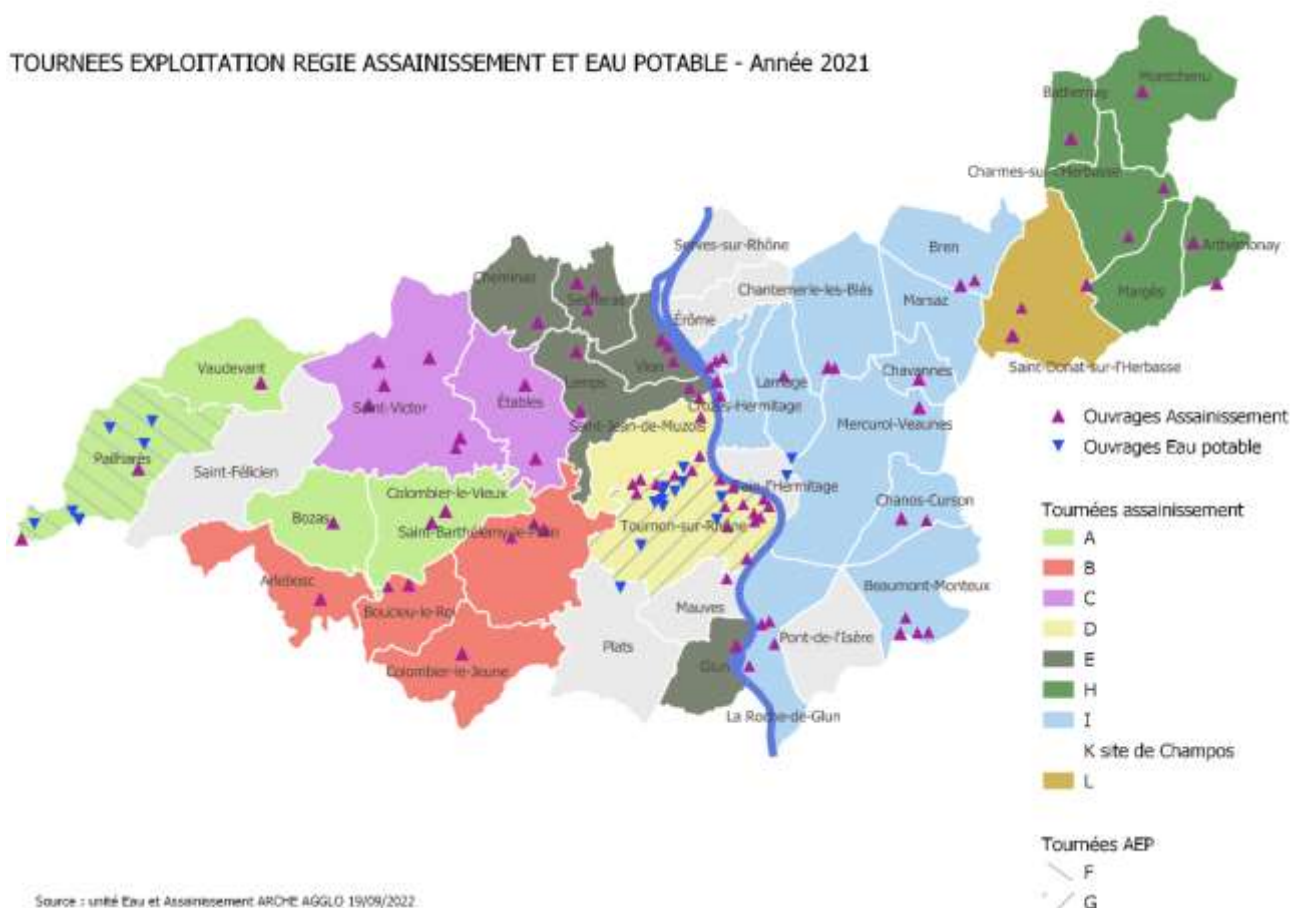
Un agent technique passe **sur chaque site de façon hebdomadaire** pour l'exploitation et la maintenance courante. Il assure également les relèves de temps de marche de chaque équipement pour un suivi performant.

Nous présentons en annexe 3 la liste des ouvrages à exploiter dans le cadre d'une tournée régulière.

La carte, ci-après, présente les 11 tournées, établies dès 2021, pour un passage hebdomadaire d'agent technique sur chaque ouvrage.

14

TOURNEES EXPLOITATION REGIE ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE - Année 2021



DEPLOIEMENT DU SERVICE EXPLOITATION EN 2021 :

- ✚ Mise en place d'un service astreinte Drôme et Ardèche (cf. § 6.1.3),
- ✚ Exploitation de 44 postes de refoulement ou relevage des eaux usées – cf. liste en annexe 3,
- ✚ Exploitation de 32 stations d'épuration pour 17 500 équivalents habitants – cf. liste en annexe 3,
- ✚ Exploitation des réseaux d'assainissement ~ 420 km de réseaux + 16 900 branchements,
- ✚ Surveillance de 3 ressources d'eau potable pour 721 900 m³ produits,
- ✚ Exploitation / surveillance de 11 réservoirs d'eau potable (~ 3700 m³ de stockage),
- ✚ Exploitation de 6 stations de pompage + 4 surpresseurs en eau potable,
- ✚ Exploitation des réseaux d'eau potable 116 km de réseaux + 5 900 branchements.

6.3 MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

6.3.1 EFFECTIFS EN PERSONNEL

L'Unité Eau et Assainissement s'est appuyée durant l'exercice 2021 sur les effectifs suivants :

EN SYNTHESE DES EFFECTIFS 2021 :

✚ 21 personnes au 31/12/2021 sur l'Unité Eau & Assainissement (+ 1 poste en compta) – cf. annexe 1.

Pour rappel : effectif de 18 personnes au 31/12/2020 + 3 ETP dans les communes

Recrutement en 2021 de 3 agents techniques en compensation des 3 ETP remboursés aux communes par le biais de conventions de coopération.

- ✓ Un agent technique recruté en février 2021 pour le suivi des tournées d'exploitation (surveillance et entretiens courants),
- ✓ un agent technique recruté en février 2021 spécialisé en maintenance électromécanique,
- ✓ un agent technique recruté en janvier 2021 spécialisé en traitement et autosurveillance des eaux usées.

15

6.3.2 MOYENS MATERIELS

Le service dispose du matériel d'exploitation courant et des logiciels techniques et de facturation.

Seuls les engins de terrassement sont loués (mini pelle ou tractopelle suivant les besoins).



Des bureaux à Tournon, Mauves et St Donat (à la station d'épuration),



Des ateliers à Tournon et St Donat.

6.4 INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

En lien avec les services du droit des sols, l'Unité Eau et Assainissement, consultée par les services ADS, indique le mode d'assainissement (collectif ou non collectif) et confirme la faisabilité du raccordement.

Après validation du PC, un dossier de demande de branchement et un guide méthodologique pour la création du branchement sont adressés au pétitionnaire.

ARCHE AGGLO renseigne une base de données et assure le suivi des branchements et de l'encaissement des PFAC.

EN SYNTHESE DES DOSSIERS TRAITES EN 2021 :



213 instructions de PC en assainissement collectif (territoire régie),



14 instructions de PA en assainissement collectif (territoire régie),



42 instructions de PC en assainissement non collectif - SPANC (ensemble du territoire).

6.5 CARTOGRAPHIE INFORMATIQUE DES PLANS DE RESEAUX

Dès le début d'année 2020, ARCHE Agglo (Unité Eau et Assainissement) a déclaré les réseaux exploités via la plateforme SOGELINK afin de pouvoir répondre aux exigences réglementaires de DT-DICT. Seulement 7 communes avaient déclaré leur réseau avant le transfert de compétences.

Dès 2020, ARCHE AGGLO Unité Eau & Assainissement a mis en service un logiciel de SIG (Système Information Géographique) déployé avec le logiciel QGIS.

Cette base cartographique permet de regrouper sous un même outil informatique tous les plans au fur et à mesure de leur obtention (repérage de terrain, schéma directeur, plans de rattachement de travaux, etc).

C'est une base de travail indispensable pour l'Unité Eau et Assainissement.

ETAT DE LA CARTOGRAPHIE DES RESEAUX EN 2021 :

Commune	Linéaire Réseau EU et Epl	Plans sur QGIS	Etat donnée SIG	Précision
ARLEBOSC	737	Oui	Incomplet	Classe A
ARTHEMONAY	0	Non		
BATHERNAY	933	Oui	Incomplet	Classe C
BEAUMONT MONTEUX	11 638	Oui	Complet	Variable
BOUCIEU-LE-ROI	3 120	Oui	Complet	Non connue
BOZAS	1 100	Oui	Incomplet	Classe A
BREN	6 160	Oui	Complet	Non connue
CHANOS-CURSON	9 264	Oui	Incomplet	Non connue
CHANTEMERLE LES BLES	9 169	Oui	Complet avec MAJ	Non connue
CHARMES SUR L HERBASSE	16 872	Oui	Complet avec MAJ	Non connue
CHAVANNES	4 931	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
CHEMINAS	1 495	Oui	Incomplet	Non connue
COLOMBIER LE VIEUX	5 226	Oui	Complet	Classe A
COLOMBIER-LE-JEUNE	0	Non		
CROZES HERMITAGE	10 114	Oui	Complet	Non connue
EROME	0	Non	DSP	
ETABLES	9 772	Oui	Incomplet	Non connue
GERVANS	13 190	Oui	Complet	Non connue
GLUN	6 475	Oui	Complet	Classe C
LA ROCHE DE GLUN	23 366	Oui	Complet	Non connue
LARNAGE	10 512	Oui	Complet	Non connue
LEMPES	4 745	Oui	Incomplet	Non connue
MARGES	9 937	Oui	Complet avec MAJ	Non connue
MARSAZ	0	Non		
MAUVES	15 811	Oui	Complet	Classe A
MERCUROL-VEAUNES	22 913	Oui	Incomplet	Variable
MONTCHENU	2 143	Oui	Incomplet	Non connue
PAILHARES	0	Non		
PLATS	9 484	Oui	Complet	Classe C
PONT DE L ISERE	0	Non	DSP	
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	5 003	Oui	Complet	Non connue
SAINT-DONAT-SUR-L HERBASSE	33 405	Oui	Incomplet	Non connue
SAINT-FELICIEN	0	Non	DSP	
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	28 553	Oui	Incomplet	Non connue
SAINT-VICTOR	8 768	Oui	Incomplet	Non connue
SECHERAS	6 021	Oui	Incomplet	Non connue
SERVES SUR RHONE	0	Non	DSP	
TAIN L HERMITAGE	59 351	Oui	Complet avec MAJ	Variable
TOURNON SUR RHONE	87 982	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
VAUDEVANT	784	Oui	Complet	Non connue
VION	6 183	Oui	Incomplet	Non connue
pas rattaché à une commune	34 748			
TOTAL	479 907			

Commune	Linéaire Réseau Eau potable	Plans sur QGIS	Etat donnée SIG	Précision
MAUVES	11 000	Oui	DSP	
PAILHARES	30 000	Non		
TAIN L HERMITAGE	44 000	Oui	DSP	
TOURNON SUR RHONE	86 000	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
TOTAL	171 000			

6.6 TRAVAUX DE BRANCHEMENTS

Afin de répondre aux sollicitations des usagers qui ont besoin d'un branchement, l'Unité Eau et Assainissement d'ARCHE Agglo :

- ✓ étudie la faisabilité en lien avec l'utilisateur,
- ✓ fait chiffrer les travaux par des entreprises référentes,
- ✓ assure le suivi de réalisation des travaux avec l'entreprise choisie,
- ✓ assure le financement des travaux.

EN SYNTHÈSE DES DOSSIERS TRAITÉS PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT EN 2021 :

- ✚ 88 demandes de branchements d'assainissement,
- ✚ 57 demandes de branchements d'eau ou d'individualisation de compteurs.

17

6.7 FACTURATION DES REDEVANCES

L'Unité Eau et Assainissement d'ARCHE AGGLO a dû préparer la campagne de facturation 2021 pour 7 communes : Tournon, Pailharès, Arthemonay, Bathernay, Charmes/Herbasse, Margès, Montchenu.

Les autres communes sont facturées par convention, soit par des prestataires privés, soit le Syndicat des Eaux de la Veaune.

NOMBRE DE FACTURES EMISES PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT EN 2021 :

- ✚ Emission de 10 021 factures.

6.8 RELATION AUX USAGERS

Comme évoqué ci-dessus, le service « Administratif et relation aux usagers » est organisé pour répondre aux sollicitations diverses des usagers.

- ✚ Ligne « eau potable » : 04.75.07.83.63 & Ligne « assainissement » : 04.26.78.57.60.
- ✚ Accueil au bureau de Tournon et au bureau de Mauves,
- ✚ Rendez-vous d'un agent technique en clientèle : 2 jours/semaine (Service Eau potable).

6.9 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNES EN RÉGIE

6.9.1 NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE

L'indicateur de performance D101.0 concerne la **population permanente et saisonnière desservie** par le réseau d'assainissement.

Données Insee 2021 : Date de référence statistique 2018.

POPULATION DESSERVIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE D201.0

Service Assainissement	Nombre d'abonnés 2021	D201.0 Population desservie
Communes en Régie	16 899 ab.	38 870 habitants
Communes en DSP (pour mémoire)	6 049 ab.	13 910 habitants

18

6.9.2 INTERVENTIONS D'ASTREINTE

SYNTHESE DES INTERVENTIONS D'ASTREINTE ASSAINISSEMENT EN 2021 :

✚ 321 heures d'intervention pour 238 appels ou alarmes – cf détail ci-dessous

SERVICE ASSAINISSEMENT : NOMBRE D'INTERVENTION EN ASTREINTE PAR COMMUNE :

Non affecté	7
Arlebosc	2
Arthemonay	4
Beaumont Monteux	3
Chantemerle les Bles	4
Charmes sur l'Herbasse	1
Chavannes	1
Colombier le Vieux	1
Erôme	1
Etables	9
La Roche de Glun	12
Larnage	2
Margès	2
Mercuriol-Veaunes	3
Montchenu	1
Pailhares	4
Saint Barthelemy le Plain	4
Saint Donat	59
Saint Jean de Muzols	33
Saint Victor	3
Tournon	80
Vion	2
Total général	238

6.9.3 INTERVENTIONS EN CURAGE

En 2021, l'équipe d'exploitation est intervenue pour des interventions de curage de réseau (préventif ou curatif) et d'Inspection caméra.

SYNTHESE DES INTERVENTIONS DE CURAGE ASSAINISSEMENT EN 2021 :

✚ 101 interventions de désobstruction,
✚ 9 journées de curage préventif sur réseau d'assainissement.

6.9.4 INTERVENTIONS EN CHANTIER

En 2021, l'équipe d'exploitation est intervenue pour des chantiers en terrassement visant, soit à la création de branchements, soit à la réparation / modifications de défauts mineurs sur réseau.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT REALISES PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT EN 2021 :

45 interventions en chantier de terrassement.

6.9.5 ENTRETIEN POSTES DE RELEVAGE ET STATIONS D'EPURATION

En 2021, chaque ouvrage fait l'objet à minima d'un passage hebdomadaire de surveillance et d'exploitation courante (cf. paragraphe 6.2).

Au-delà de ces passages, ces ouvrages sont l'objet de maintenance plus technique à échéance régulière.

SYNTHESE DES INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES REALISES PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT EN 2021 :

219 interventions de maintenance de niveaux 1 et 2,

89 interventions de curage sur les ouvrages exploités.

6.9.6 BILANS D'AUTOSURVEILLANCE

En 2021, un marché de prestations a été signé avec le SATESE pour le contrôle de l'exploitation des stations d'épuration :

- ✓ Réalisation des bilans 24h réglementaires pour les stations de capacité < 2 000 EH,
- ✓ une visite analyse sur chaque station < 2 000 EH qui n'a pas de bilan 24h obligatoire,
- ✓ audit des dispositifs d'autosurveillance pour les stations et réseaux de capacité > 2 000 EH.

LISTE DES OUVRAGES AYANT FAIT L'OBJET D'UN BILAN D'AUTOSURVEILLANCE EN 2021 :

BILAN 24h < 2 000 EH	AUDIT STEP > 2 000 EH	AUDIT RESEAU > 2 000 EH
Colombier le Vieux _ Bargay	Tournon sur Rhône	Tournon sur Rhône
Etables _ Chere	Tain l'Hermitage	Tain l'Hermitage
Saint Victor _ Jomard	Charmes sur l'Herbasse _ Champos	
Sécheras	Saint Donat sur l'herbasse	
Vion		
Beaumont Monteux		
Chantemerles les Blés		

Pour chaque ouvrage, le rapport d'audit est adressé au Service de Police de l'eau.

6.9.7 CAS DES STATIONS D'EPURATION DE CAPACITE > 2000 EQUIVALENTS HABITANTS

Deux stations d'épuration exploitées en régie ont une capacité de traitement > 2000 EH, ce qui implique une autosurveillance permanente.

STEP de Champos – 2500 EH

STEP de St Donat – 7000 EH

Ces deux ouvrages nécessitent ~ 1 ETP avec une technicité supérieure.

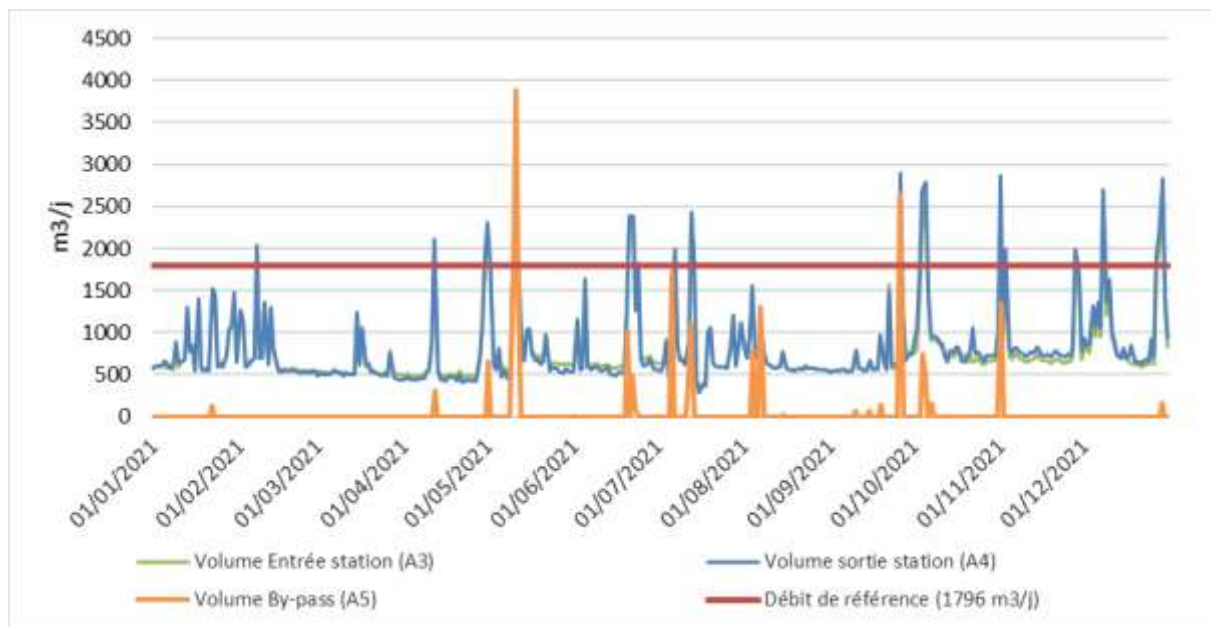
Nous présentons ci-après la synthèse des résultats du rapport annuel adressé au service de Police de l'eau.

6.9.7.1 STEP de St Donat

	2020	2021	Diff. An/An-1 (%)
Pluviométrie (mm)	515	1 054	+ 104%
Entrée A3 (m³)	202 256	288 698	+ 43%
Sortie A4 (m³)	208 280	294 688	+ 41%
Déversoir en tête de station A2 (m³)	7	4	- 43 %
By-pass A5 (m³)	7 873	20 907	+ 166 %

L'année 2020 a été marquée par une très faible pluviométrie, d'où l'augmentation des volumes en 2021.

Nombre de jours avec déversements	2020	2021
Déversoir en tête de station A2 (m³)	1	2
By-pass A5 (m³)	23	29



		MES	DCO	DBO5	NGL	NTK	N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT
Débit journalier de référence (m3/j)		1795								
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		180.30								
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	Nombre de mesures réalisées	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	97,73	4,09	93,58	36,43	97,01	5,61	93,08	3,80	93,99
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	97,73	4,09	93,58	36,43	97,01	5,61	93,08	3,80	93,99
	Valeur réductrice (1)	85	250	50	30	20				4
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice	0	0	0	0	0				0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	80	110	80	25	70	15	75
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0	0	0	0	0	0	0	0	7
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle									
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Non								

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007 (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		63,133 TMS

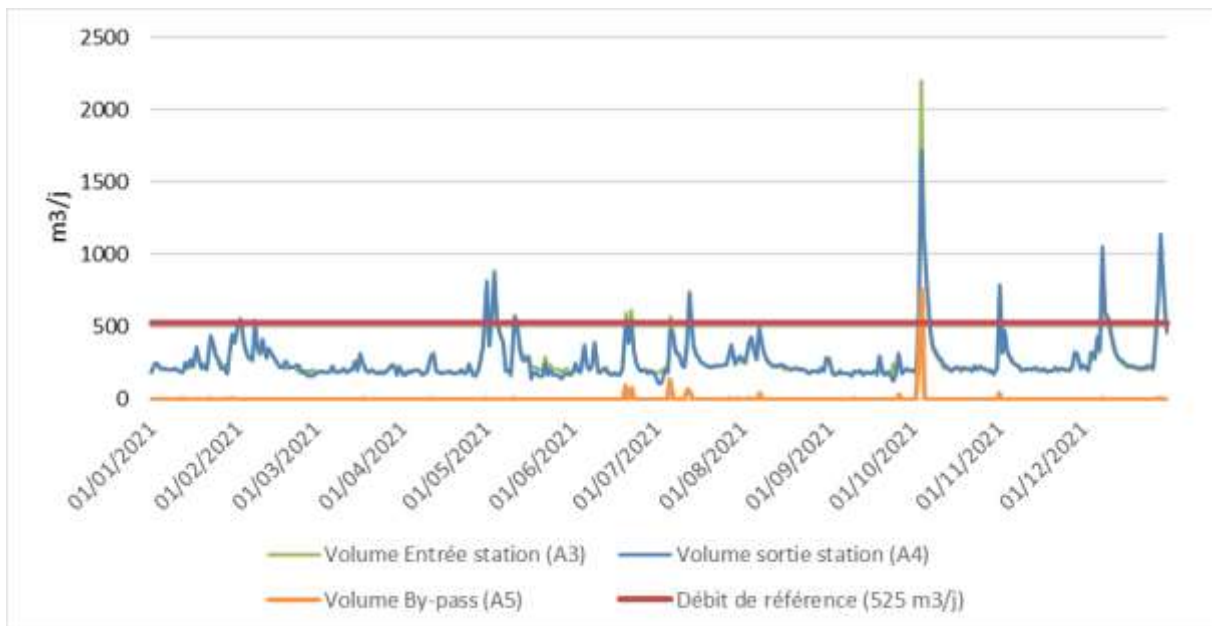
Aucune valeur de boues évacuées, car les boues sont stockées dans les lits de séchage plantés de roseaux.

6.9.7.2 STEP de Champos

	2020	2021	Diff. An/An-1 (%)
Pluviométrie (mm)	780	1 155	+ 48 %
Entrée A3 (m ³)	78 915	98 040	+ 24%
Sortie A4 (m ³)	80 187	97 457	+ 22 %
Déversoir en tête de station A2 (m ³)	497	1 665	+ 235 %
By-pass A5 (m ³)	368	1 595	+333 %

L'année 2020 a été marqué par une très faible pluviométrie, d'où l'augmentation des volumes en 2021.

Nombre de jours avec déversements	2020	2021
Déversoir en tête de station A2 (m ³)	17	13
By-pass A5 (m ³)	35	33



		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
Débit journalier de référence (m3/j)		525															
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)																	
		Rendement (%)	Concentration aéro (mg/l)	Rendement (%)	Concentration aéro (mg/l)	Rendement (%)	Concentration aéro (mg/l)	Rendement (%)	Concentration aéro (mg/l)	Rendement (%)	Concentration aéro (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration aéro (mg/l)	Concentration aéro (mg/l)	Rendement (%)	Concentration de (mg/l)	
Ensemble des	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		12		12		12	12	12	12		
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		12		12		12	12	12	12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	97,74	4,33	94,91	19,7	97,77	3,42	91,45	4,88	96,22	2,16	1,28	0,04	2,78	38,49	3,9	
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12		12		12		12	12	12	12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	97,74	4,33	94,91	19,7	97,77	3,42	91,45	4,88	96,22	2,16	1,28	0,04	2,78	38,49	3,9	
	Valeur réductrice (1)		35		250		50										
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice	0		0		0											
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25	70	20		15	10				2 kg/j	
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		2		2		2			2		
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0			0		
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		C		C		C		C		C		C			C		
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		CONFORME															

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement (*). Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

Destinations des boues (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Compostage « Produit »	13,25	100	FERTIDROME (Groupe Jamonet) – 39762119400018 – 26300 Chatuzange le Goubet

6.9.8 CHANTIERS SPECIFIQUES REALISES EN REGIE

6.9.8.1 Etables

Suite à une mise en demeure de la Direction Départementale des Territoires (service Police de l'eau) pour des dysfonctionnements de la station d'épuration d'Etables (colmatage des lits), en 2021, le service a procédé au curage des boues (évacuation en compostage) et remise en place de matériaux filtrants.

A cette occasion, divers travaux d'amélioration des ouvrages ont été réalisés.

CURAGE DES FILTRES DE LA STEP D'ETABLES REALISE PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT EN 2021 :

-
-  2 agents sur 1 semaine d'interventions,
 -  228 tonnes de boues évacuées.
-

6.10 SERVICE EAU POTABLE – COMMUNES EN REGIE

6.10.1 NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE

L'indicateur de performance D101.0 concerne la **population permanente et saisonnière desservie** par le réseau d'eau potable.

Données Insee 2021 : Date de référence statistique 2018

POPULATION DESSERVIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE D101.0

Unité de distribution	Nombre d'abonnés 2021	D101.0 Population desservie
Tournon sur Rhône	5 730 ab.	13 180 habitants
Pailharès	187 ab	430 habitants
Communes en DSP (pour mémoire)	3 727 ab	8 570 habitants

24

6.10.2 PRODUCTION D'EAU POTABLE

TOURNON-SUR-RHONE

L'eau est prélevée sur le site protégé de l'Observance, par la station du stade, disposant d'un puits de 10 mètres de profondeur (puits de l'Observance).

La nappe phréatique exploitée, est alimentée par le bassin versant du Doux, en limite de la confluence avec le Rhône.

Les périmètres de protection sont instaurés depuis la Déclaration d'Utilité Publique du 13 juillet 1984.

Afin de mettre à jour l'arrêté préfectoral du 13/07/1984, selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un nouvel arrêté préfectoral a été délivré le 22 septembre 2010.

PAILHARES

Captage de la Seigne (2002) – au niveau du Col du Buisson. Ce captage est autorisé par Arrêté de 2006. La source donne à l'étiage ~ 1,6 m³/h.

Captage de Baud (1972) < 43 m³/jour, situé au-dessus du village. Ce captage est autorisé par Arrêté de 2006.

SYNTHESE DES VOLUMES PRODUITS :

Captage	Volume prélevé en 2020	Volume prélevé en 2021
Tournon - Observance	844 951 m³	707 874 m³
Pailhares – La Seigne	12 977 m³	14 002 m³
Pailhares - Baud		

En 2021, le débitmètre de production du site de l'Observance a été HS durant 67 jours. Une partie du débit annuel a donc été estimé (132 000 m³ sur la période du 18 octobre au 21 décembre).

On note en 2021 une nette diminution des volumes mis en distribution sur Tournon-sur-Rhône, en raison d'un contexte estival pluvieux, avec une baisse significative des ventes d'eau (cf. § 6.10.4) et une saison d'irrigation sur le plateau de Pierre assez faible.

TOURNON – PLATEAU DE PIERRE - COMPARAISON DES VOLUMES VENDUS AUX IRRIGANTS :

Volume	en 2020	en 2021
Volumes vendus aux irrigants	42 303 m³	11 273 m³

6.10.3 VOLUMES D'EAU ACHETES EN GROS

VOLUME ANNUEL D'ACHAT D'EAU :

Point d'achat en gros	Volume acheté en 2020	Volume acheté en 2021
Tournon – Secours Ville	0 m³	0 m³
Tournon – Plateau de Pierre	606 m³	0 m³

Pas de maillage existant sur le réseau de Pailharès pour un secours ou un achat d'eau.

6.10.4 VOLUMES COMPTABILISES ET VENDUS

Les données concernent la période de consommation 2021, comprise entre les deux dates médianes des campagnes de relève 2020 et 2021 :

- ✓ Tournon : d'octobre 2020 à octobre 2021 (facturation fin décembre 2021),
- ✓ Pailhars : de septembre 2020 à septembre 2021 (facturation en novembre 2021).

SYNTHESE DES VOLUMES ANNUELS COMPTABILISES ET VENDUS :

Unité de distribution	Volumes comptabilisés 2020	Volumes comptabilisés 2021
Tournon sur Rhône	634 008 m ³	572 629 m ³
Pailharès	8 199 m ³	9 512 m ³

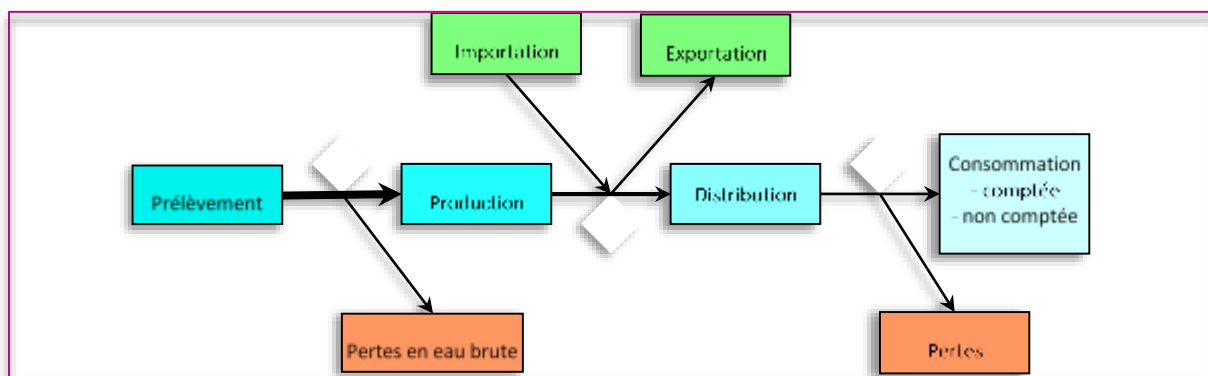
25

On note en 2021 une nette diminution des volumes vendus (été pluvieux).

6.10.5 RENDEMENTS DES RESEAUX

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement définit précisément trois indicateurs qualifiant le rendement du réseau de distribution :

- ✓ le rendement du réseau de distribution,
- ✓ l'indice linéaire des volumes non comptés,
- ✓ l'indice linéaire de pertes en réseaux.



RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION : INDICATEUR DE PERFORMANCE D104.3

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

EVOLUTION DU RENDEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE : INDICATEUR DE PERFORMANCE D104.3

Unité de distribution	Rappel : Rendement net 2020	D104.3 Rendement net 2021
Tournon sur Rhône	75,9 %	81,9 %
Pailharès	63,2 %	67,9 %

On note une amélioration des rendements entre 2021 et 2020.

INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU : INDICATEUR DE PERFORMANCE D106.3

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

EVOLUTION DE L'INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU : INDICATEUR DE PERFORMANCE D106.3

Unité de distribution	Rappel : indice de pertes 2020	D106.3 indice de pertes 2021
Tournon sur Rhône	6,5 m ³ /km/jour	4,1 m ³ /km/jour
Pailharès	0,44 m ³ /km/jour	0,41 m ³ /km/jour

6.10.6 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le contrôle réglementaire de la qualité de l'eau potable est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui réalise des analyses tout au long de l'année.

En complément, le service assure également un contrôle régulier de la qualité des eaux, appelé « autocontrôle ».

La présence de ces paramètres à des concentrations supérieures aux limites définies par la réglementation, peut constituer un danger pour la santé du consommateur.

26

6.10.6.1 Taux de conformité des paramètres microbiologiques

Cet indicateur définit le taux de conformité des paramètres permettant d'évaluer la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine.

TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE P101.1 EN 2021 :

Unité de distribution	Nombre de prélèvements effectués en 2021	Nb de prélèvements conformes	P101.1 Taux de conformité Microbiologie
Tournon sur Rhône	20	18	93,9 %
Pailharès	13	13	

6.10.6.2 Taux de conformité des paramètres physico-chimiques

Cet indicateur définit le taux de conformité des paramètres permettant d'évaluer la qualité physico-chimique de l'eau destinée à la consommation humaine.

TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE P102.1 EN 2021 :

Unité de distribution	Nombre de prélèvements effectués en 2021	Nb de prélèvements conformes	P102.1 Taux conformité Physico-chimie
Tournon sur Rhône	21	21	100 %
Pailharès	13	13	

6.10.6.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource

Cet indicateur fourni par l'A.R.S. donne, en %, le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection de la ressource.

Unité de distribution	VP193 Indice de protection de la ressource
Tournon sur Rhône -Observance	80 %
Pailharès - Baud	80 %
Pailhares – La Saigne	80 %

6.10.7 INTERVENTIONS D'ASTREINTE
SYNTHESE DES INTERVENTIONS D'ASTREINTE EAU POTABLE EN 2021 :

🔧 150 heures d'intervention pour 101 appels ou alarmes – cf détail ci-dessous

SERVICE ASSAINISSEMENT : NOMBRE D'INTERVENTION EN ASTREINTE PAR COMMUNE :

Pailhares	7
Tournon	94
Total général	101

6.10.8 RELEVES DE COMPTEURS
SYNTHESE DES INTERVENTIONS POUR LES RELEVES DE COMPTEURS EN 2021 :

✚ 119 jours de relèves de compteurs.

6.10.9 INTERVENTIONS EN CHANTIER

En 2021, l'équipe d'exploitation est intervenue pour des chantiers en terrassement visant, soit à la création de branchements, soit à la réparation de fuites.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT REALISES PAR LE SERVICE EAU POTABLE EN 2021 :

✚ 47 interventions en chantier de terrassement.

6.10.10 INTERVENTIONS COURANTES EAU POTABLE

En 2021, chaque ouvrage fait l'objet à minima d'un passage hebdomadaire de surveillance et d'exploitation courante (cf. paragraphe 6.2).

Au-delà de ces passages, ces ouvrages sont l'objet de maintenance plus technique à échéance régulière.

SYNTHESE DES INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES ET RESEAUX REALISEES PAR LE SERVICE EAU POTABLE EN 2021 :

✚ 74 interventions de maintenance de niveaux 1 et 2,
✚ Environ 2 journées par semaine consacrées aux rendez-vous clientèle.

6.11 POUR MEMOIRE – CAS DES COMMUNES EN DSP

Pour mémoire, le délégataire a remis pour chaque service, un RAD (Rapport Annuel du Déléguataire) reprenant l'activité 2021 liée à l'exploitation des réseaux et ouvrages.

Les tableaux ci-après présentent l'extraction de quelques données issues des RAD 2021.

6.11.1 SERVICE ASSAINISSEMENT

SYNTHESE DE DONNEES ASSAINISSEMENT ISSUE DES RAD 2021 :

Commune	Nombre d'abonnés	Volumes facturés d'assainissement	Linéaire de réseau cartographié sous SIG	Charge entrante sur la station d'épuration	Quantité de boues évacuées
Erôme	354	29 200 m ³	8 782 ml	12 kg DBO5	Stockage sur site
Mauves	624	49 815 m ³	15 811 ml	40 kg DBO5	1,4 t de MS
Plats	253	24 229 m ³	7 608 ml	26 kg DBO5	1,2 t de MS
Pont de l'Isère	1 415	145 511 m ³	21 611 ml		
Serves / Rhône	300	10 781 m ³	6 929 ml	97 kg DBO5	0,9 t de MS
Tain l'Hermitage	3 103	(*)613 527 m ³	34 753 ml	684 kg DBO5	105 t de MS
TOTAL	6 049	873 063 m³			

(*) : inclus les volumes du village de Mercurol raccordés à la STEP de Tain + volumes industriels.

6.11.2 SERVICE EAU POTABLE

SYNTHESE DE DONNEES EAU POTABLE ISSUE DES RAD 2021 :

Commune	Nombre d'abonnés	Volumes facturés	Linéaire de réseau cartographié sous SIG	Volumes mis en distribution	Rendement du réseau
Mauves	624	53 057 m ³	11 000 ml	68 753 m ³	81,2 %
Tain l'Hermitage	3 103	398 345 m ³	44 000 ml	523 930 m ³	76,6 %
TOTAL	3 727	451 402 m³			

Les paramètres microbiologiques et physicochimiques sont à 100 % de conformité sur l'année 2021.

6.12 SUIVI DE L'ACTIVITE SPANC

Le SPANC contrôle les installations d'assainissement non collectif sur le territoire d'ARCHE Agglo ; il assiste les abonnés dans leurs démarches :

- ✓ Conception d'un projet de nouvelle installation,
- ✓ Réhabilitation de filière,
- ✓ Entretien de filière.

Le SPANC réalise également les diagnostics périodiques des installations existantes afin de vérifier le bon fonctionnement et l'entretien des filières d'assainissement autonome.

NOMBRE D'INSTALLATIONS RECENSEES PAR COMMUNE EN 2011 :

ARLEBOSC	191
ARTHEMONAY	161
BATHERNAY	87
BEAUMONT-MONTEUX	174
BOUCIEU-LE-ROI	91
BOZAS	162
BREN	122
CHANOS-CURSON	123
CHANTEMERLE-LES-BLES	172
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	143
CHAVANNES	59
CHEMINAS	129
COLOMBIER-LE-JEUNE	173
COLOMBIER-LE-VIEUX	220
CROZES-HERMITAGE	96
EROME	79
ETABLES	123
GERVANS	16
GLUN	31
LA ROCHE-DE-GLUN	258
LARNAGE	124
LEMPES	115
MARGES	229
MARSAZ	162
MAUVES	34
MERCUROL-VEAUNES	532
MONTCHENU	191
PAILHARES	171
PLATS	128
PONT-DE-L'ISERE	117
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	246
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	338
SAINT-FELICIEN	246
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	85
SAINT-VICTOR	327
SECHERAS	95
SERVES-SUR-RHONE	38
TAIN-L'HERMITAGE	30
TOURNON-SUR-RHONE	166
VAUDEVANT	101
VION	76
Total général	6161

Nous présentons, ci-après, le nombre de contrôles réalisés en 2021, tout type de contrôle confondu.
On recense en 2021, 2,5 ETP sur l'activité SPANC.

NOMBRE DE CONTROLES REALISES PAR COMMUNE EN 2021 :

	2021
ARLEBOSC	85
ARTHEMONAY	15
BATHERNAY	6
BEAUMONT-MONTEUX	28
BOUCIEU-LE-ROI	32
BOZAS	8
BREN	16
CHANOS-CURSON	8
CHANTEMERLE-LES-BLES	20
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	14
CHAVANNES	5
CHEMINAS	3
COLOMBIER-LE-JEUNE	41
COLOMBIER-LE-VIEUX	19
CROZES-HERMITAGE	13
EROME	13
ETABLES	36
GERVANS	
GLUN	14
LA ROCHE-DE-GLUN	28
LARNAGE	18
LEMPES	62
MARGES	21
MARSAZ	12
MAUVES	14
MERCUROL-VEAUNES	36
MONTCHENU	50
PAILHARES	13
PLATS	20
PONT-DE-L'ISERE	8
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	41
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	37
SAINT-FELICIEN	15
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	38
SAINT-VICTOR	25
SECHERAS	15
SERVES-SUR-RHONE	5
TAIN-L'HERMITAGE	4
TOURNON-SUR-RHONE	26
VAUDEVANT	10
VION	9
(vide)	
Total général	883

7. ELEMENTS BUDGETAIRES : EXERCICE 2021

7.1 MONTAGE DES BUDGETS

L'Unité Eau et Assainissement doit préparer et exécuter 5 budgets annexes, dit « autonomes ».

- Budget Assainissement Régie,
- Budget Assainissement Autorité de gestion (DSP),
- Budget Eau potable Régie,
- Budget Eau potable Autorité de gestion (DSP),
- Budget SPANC.

Le financement d'un service public par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service. Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses. **C'est un SPIC (Service Public à Caractère Industriel et Commercial).**

31

7.2 PRESENTATION DES BUDGETS ET DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

7.2.1 EAU POTABLE REGIE INTERCOMMUNALE

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif	2 205 853,00 €	2 205 853,00 €	1 377 538,81 €	1 377 538,81 €	3 583 391,81 €	3 583 391,81 €
BP + DM & Budget supplémentaires	2 345 853,00 €	2 345 853,00 €	1 413 538,81 €	1 413 538,81 €	3 759 391,81 €	3 759 391,81 €
Résultats reportés de n-1		197 762,86 €	395 487,09 €		395 487,09 €	197 762,86 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	1 716 548,32 €	2 125 531,69 €	323 801,51 €	777 854,08 €	2 040 349,83 €	2 903 385,77 €
Solde de l'Exercice 2021		408 983,37 €		454 052,57 €		863 035,94 €
Résultat de clôture		606 746,23 €		58 565,48 €		665 311,71 €
Reste à réaliser			137 777,21 €	81 600,00 €	137 777,21 €	81 600,00 €
Résultat cumulé au 31/12/2021	- €	606 746,23 €		2 388,27 €		609 134,50 €

7.2.2 EAU POTABLE AUTORITE DE GESTION (PERIMETRE EN DSP)

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif	216 878,00 €	216 878,00 €	250 215,00 €	250 215,00 €	467 093,00 €	467 093,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	220 578,00 €	220 578,00 €	254 115,00 €	254 115,00 €	474 693,00 €	474 693,00 €
Résultats reportés de n-1		100 487,23 €		76 409,13 €	- €	176 896,36 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	37 842,18 €	147 268,48 €	28 980,56 €	90 554,94 €	66 822,74 €	237 823,42 €
Solde de l'Exercice 2021		109 426,30 €		61 574,38 €	- €	171 000,68 €
Résultat de clôture		209 913,53 €		137 983,51 €	- €	347 897,04 €
Reste à réaliser			41 995,93 €		41 995,93 €	- €
Résultat cumulé au 31/12/2021	- €	209 913,53 €		95 987,58 €		305 901,11 €

7.2.3 ASSAINISSEMENT REGIE INTERCOMMUNALE

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif	3 095 434,00 €	3 095 434,00 €	3 687 095,40 €	3 687 095,40 €	6 782 529,40 €	6 782 529,40 €
BP + DM & Budget supplémentaires	3 911 434,00 €	3 911 434,00 €	4 257 095,40 €	4 257 095,40 €	8 168 529,40 €	8 168 529,40 €
Résultats reportés de n-1		409 071,42 €	537 888,66 €		537 888,66 €	409 071,42 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	3 470 905,78 €	3 810 538,23 €	1 603 701,74 €	2 302 259,19 €	5 074 607,52 €	6 112 797,42 €
Solde de l'Exercice 2021		339 632,45 €		698 557,45 €		1 038 189,90 €
Résultat de clôture		748 703,87 €		160 668,79 €		909 372,66 €
Reste à réaliser			535 258,50 €	403 582,00 €	535 258,50 €	403 582,00 €
Résultat cumulé au 31/12/2021	- €	748 703,87 €		28 992,29 €		777 696,16 €

7.2.4 ASSAINISSEMENT AUTORITE DE GESTION (PERIMETRE EN DSP)

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif	895 650,00 €	895 650,00 €	1 235 127,00 €	1 235 127,00 €	2 130 777,00 €	2 130 777,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	946 650,00 €	946 650,00 €	1 286 227,00 €	1 286 227,00 €	2 232 877,00 €	2 232 877,00 €
Résultats reportés de n-1		333 603,48 €		123 560,93 €	- €	457 164,41 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	335 481,06 €	586 395,60 €	141 775,09 €	445 517,82 €	477 256,15 €	1 031 913,42 €
Solde de l'Exercice 2021		250 914,54 €		303 742,73 €	- €	554 657,27 €
Résultat de clôture		584 518,02 €		427 303,66 €		1 011 821,68 €
Reste à réaliser			284 293,05 €	82 390,00 €	284 293,05 €	82 390,00 €
Résultat cumulé au 31/12/2021	- €	584 518,02 €		225 400,61 €		809 918,63 €

7.2.5 SPANC

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif	278 587,00 €	278 587,00 €	29 654,67 €	29 654,67 €	308 241,67 €	308 241,67 €
BP + DM & Budget supplémentaires					- €	- €
Résultats reportés de n-1	70 682,27 €			19 514,67 €	70 682,27 €	19 514,67 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	196 283,65 €	196 283,65 €	- €	10 138,00 €	196 283,65 €	206 421,65 €
Solde de l'Exercice 2021	- €			10 138,00 €	- €	10 138,00 €
Résultat de clôture	70 682,27 €	- €	- €	29 652,67 €	70 682,27 €	29 652,67 €
Reste à réaliser				- €	- €	- €
Résultat cumulé au 31/12/2021	70 682,27 €			29 652,67 €	41 029,60 €	

32

7.3 EPARGNE BRUTE PAR COMPETENCE

Il s'agit de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, de la section de Fonctionnement (exploitation) pour chaque service.

Cette donnée inclut les charges et produits exceptionnels + charges financières (intérêt d'emprunt).

Pour le calcul de l'épargne brute de l'exercice 2021, nous excluons les recettes exceptionnelles liées aux versements des excédents de fonctionnement (exercices n-1).

7.3.1 SERVICE EAU POTABLE

Exercice 2021	Recettes - Dépenses réelles	dont celles liées au transfert d'excédents communaux
Budget Eau potable Régie intercommunale	561 599,76 €	208 176,28 €
Budget Eau potable Autorité de gestion	116 660,86 €	16 387,61 €
Epargne brute Service Eau potable	453 696,73 €	

7.3.2 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2021	Recettes - Dépenses réelles	dont celles liées au transfert d'excédents communaux
Budget Assainissement Régie intercommunale	1 165 900,04 €	484 277,82 €
Budget Assainissement Autorité de gestion	371 498,74 €	69 194,44 €
Epargne brute Service assainissement collectif	983 926,52 €	

7.3.3 SERVICE SPANC

Exercice 2021	Recettes - Dépenses réelles	
Budget SPANC	10 138,00 €	- €
Epargne brute SPANC	10 138,00 €	

7.4 ETAT DE LA DETTE PAR BUDGET

7.4.1 SERVICE EAU POTABLE

Exercice 2021	Capital de la dette au 31/12/N	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Montant emprunté
Budget Eau potable Régie intercommunale	2 449 216,92 €	229 595,33 €	82 268,56 €	- €
Budget Eau potable Autorité de gestion	53 828,47 €	4 893,32 €	2 391,61 €	- €
Etat de la dette : service Eau potable	2 503 045,39 €	234 488,65 €	84 660,17 €	- €

Durée d'extinction de la dette : cet indicateur présente la durée théorique de remboursement de la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'épargne brute.

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – BUDGETS EAU POTABLE - EXERCICE 2021 :

 **Indicateur de performance D153.2 :**

Durée d'extinction de la dette : 5,5 ans

7.4.2 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2021	Capital de la dette au 31/12/N	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Montant emprunté
Budget Assainissement Régie intercommunale	7 223 300,67 €	739 272,76 €	269 578,65 €	- €
Budget Assainissement Autorité de gestion	370 287,86 €	26 563,44 €	17 074,88 €	- €
Etat de la dette : service Assainissement Collectif	7 593 588,53 €	765 836,20 €	286 653,53 €	- €

Durée d'extinction de la dette : cet indicateur présente la durée théorique de remboursement de la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'épargne brute.

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – BUDGETS ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021 :

 **Indicateur de performance D256.2 :**

Durée d'extension de la dette : 7,7 ans

7.4.3 SERVICE SPANC

Pas de dette.

7.5 INVESTISSEMENTS REALISES EN 2021

Nous présentons ci-dessous les dépenses d'investissements mandatées sur l'exercice 2021.

7.5.1 SERVICE ASSAINISSEMENT

Commune	Nature de l'opération	Commentaire	Montant mandaté sur l'exercice 2021
ARCHE Agglo	Acquisition Matériel de service Exploitation	Equipements service Exploitation suite Transfert de compétences	15 879,94 €
ARCHE Agglo	Evolution et paramétrage logiciel de facturation EGEE	Adaptation logiciel de facturation suite Transfert de compétences	25 524,80 €
ARCHE Agglo	Evolution et paramétrage logiciel de télésurveillance TOPKAPI		2 947,00 €
Arlebosc	Mise en séparatif Travaux Assainissement le village	Solde opération 2020	21 150,92 €
Beaumont Montoux	Mise en place de télégestion sur différents postes + Rénovation armoire électrique		30 260,00 €
Chanos Curson	Travaux extension EU		6 518,00 €
Colombier le Vieux	Schéma directeur d'assainissement		21 615,55 €
Etables	Schéma directeur d'assainissement	Consultation des entreprises	596,26 €
Gervans	Travaux extension EU		4 124,00 €
Glun	Travaux Réhabilitation réseaux d'assainissement dans le village	Moe + Etudes préalables	8 909,78 €
La Roche de Glun	Adaptation PR ZA		2 448,02 €
Mercuriol-Veaudes	Travaux extension EU - l'Abricotine	Solde opération 2020	3 753,50 €
Plats	Moe Travaux réhabilitation réseau d'assainissement et STEP		3 737,50 €
Serves sur Rhône	Etude Schéma directeur d'assainissement		10 100,00 €
Serves sur Rhône	Mise en place d'un dégrilleur PR de l'ancienne station		23 090,00 €
St Barthélémy le Plain	Schéma directeur d'assainissement	Solde opération 2017	9 520,00 €
St Donat sur Herbasse	Travaux Assainissement zone du futur collège		68 550,43 €
St Félicien	Travaux de mise en séparatif Grande Rue	Solde opération 2019	21 551,30 €
St Jean de Muzols	Réhabilitation PR Raillon		9 405,24 €
St Jean de Muzols	Travaux extension EU		3 908,45 €
Tain l'Hermitage	Etude Schéma directeur d'assainissement	Solde opération 2019	6 250,00 €
Tain l'Hermitage	Renouvellement réseau d'assainissement - Rue des Bessards		9 613,00 €
Tournon-sur-Rhône	Mise en séparatif des bassins de Greffieux et Bouvier + Réhabilitation des Chambres du Rhône	Moe + Etudes préalables	15 263,34 €
Tournon-sur-Rhône	Extension EU Centre médical ZA Champagne		2 990,00 €
Tournon-sur-Rhône	Pose vanne pelle sur réseau EU Rue BelHorizon (Surverse PR Nîmes)		4 525,00 €
Tournon-sur-Rhône	Equipements de débitmètres sur les postes de refoulement	Mise en œuvre du diagnostic permanent	20 916,30 €
Tournon-sur-Rhône	Solde Schéma Directeur Eaux pluviales	Solde opération 2019	2 680,00 €
Vaudevant	Travaux Assainissement Hameaux Pervenchères et Chazallet	Moe + Etudes préalables	4 646,92 €
Vion	Travaux Assainissement	Solde opération 2020	1 337,00 €
			361 812,25 €

Aucune dépense n'a été affectée au renouvellement de réseau.

Un programme est engagé sur Plats et Glun mais la réalisation des travaux sera effective sur l'exercice 2022.

7.5.2 SERVICE EAU POTABLE

Commune	Nature de l'opération	Commentaire	Montant mandaté sur l'exercice 2021
Pailharès	Etude Schéma directeur d'eau potable	Engagement de l'étude	4 570,20 €
Tain l'Hermitage	Renouvellement réseau d'eau potable Rue des Bessard		7 455,00 €
Tain l'Hermitage	Etude pour la révision des périmètres de protection du captage d'eau potable des "Près vert"		3 780,32 €
Tain l'Hermitage	Secours Tain l'Hermitage - Branchement électrique du surpresseur		10 596,54 €
Touron-sur-Rhône	Renouveau des installations de télésurveillance - réservoirs Panoramique et St Joseph		7 540,00 €
Touron-sur-Rhône	Renouvellement réseau d'eau potable Amiante Ciment Rue Camille Arnaud	Solde opération 2020	4 392,31 €
Touron-sur-Rhône	Renouvellement vanne + ventouse réseau d'eau Place Carnot		3 858,40 €
Touron-sur-Rhône	Renouvellement vidange de la canalisation F350 mm Route de Lamastre (Pont du Doux)	Création de 2 vannes + pose compteurs sur vidange	16 762,74 €
Touron-sur-Rhône	Dévolement réseau d'eau potable Allée Coubertin (Bâtiment Maison pour Tous)		3 590,00 €
Touron-sur-Rhône	Mise en place d'un dispositif de suivi Piézomètre et Qualité de la ressource en eau (captage de l'Observance)		18 348,00 €
			80 893,51 €

Le renouvellement de réseau a concerné 50 ml de canalisation Rue Bessard à Tain l'Hermitage.

8. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2021

8.1 VOTE DES TARIFS APPLIQUES 2021

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont généralement composés d'une part fixe annuelle (appelée « abonnement ») et d'une part variable basée sur les m³ consommés sur le compteur d'eau.

Les tarifs 2021 de l'eau potable et de l'assainissement ont été adoptés par le Conseil d'Agglomération par délibération n°2020-637 et 638 du 16/12/2020.

Le Conseil d'Agglo avait alors décidé de reconduire à l'identique les tarifs adoptés par les communes, avant transfert des compétences.

8.2 HARMONISATION TARIFAIRE

Du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public découle l'obligation d'harmonisation tarifaire pour tous les usagers d'un même service d'eau ou d'assainissement. Le transfert des compétences Eau et Assainissement aux intercommunalités pose donc la question des modalités d'harmonisation des tarifs à l'échelon intercommunal.

Une note d'information ministérielle précise que le transfert des compétences « eau » et « assainissement » ne se traduira pas par une harmonisation immédiate de la tarification et des modes de gestion au sein d'un même EPCI.

Cette harmonisation doit être envisagée dans un « délai raisonnable », laissé à la discrétion des intercommunalités.

8.3 CALCUL DU PRIX TTC AU M³

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Il intègre toutes les taxes et redevances.

La facture est calculée au 1er janvier de l'année N+1 (donc ici au 01/01/2022). Cet indicateur est donc calculé avec les tarifs 2022, votés en 2021.

L'intégralité des tarifs 2021 et 2022 de l'eau potable est présentée en annexe 4.

L'intégralité des tarifs 2021 et 2022 de l'assainissement est présentée en annexe 5.

8.3.1 EAU POTABLE

Cette analyse inclut la part délégataire pour les communes de DSP (Mauves et Tain l'Hermitage).

	ANNEE 2021 - tarifs au 01/01/N+1 TARIF 2022	Total Facture 120 m ³ pour exercice 2022
	Commune	Coût de référence en €TTC/m ³ y compris redevances et taxes
DSP	Mauves	1,46 €
Régie	Pailharès	2,37 €
DSP	Tain l'Hermitage	1,30 €
Régie	Tourmon sur Rhone	1,67 €
	TOTAL	1,70 €
	TOTAL REGIES	2,02 €
	TOTAL DSP	1,38 €

EXERCICE 2021 – TARIFS AU 01/01/N+1 :

Indicateur de performance D102.0 :

Moyenne arithmétique du prix de l'eau : 1,70 €TTC/m³ pour 120 m³

8.3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Cette analyse inclut la part délégataire pour les communes de DSP.

	ANNEE 2021 - tarifs au 01/01/N+1 TARIFS 2022	Total Facture 120 m³ au 01/01/2022
	Commune	Coût de référence en €TTC/m³ y compris redevances et taxes
Régie	Arlebosc	0,90 €
Régie	Arthemonay	1,45 €
Régie	Bathernay	0,99 €
Régie	Beaumont Monteux	1,27 €
Régie	Boucieu le Roi	1,34 €
Régie	Bozas	0,84 €
Régie	Bren	1,09 €
Régie	Chanos Curson	1,84 €
Régie	Chantemerle les Blés	1,45 €
Régie	Charmes	2,46 €
Régie	Chavannes	1,26 €
Régie	Cheminas	1,51 €
Régie	Colombier le Jeune	0,98 €
Régie	Colombier le Vieux	1,28 €
Régie	Crozes Hermitage	1,73 €
DSP	Erôme	1,94 €
Régie	Etables	1,68 €
Régie	Gervans	1,68 €
Régie	Glun	2,04 €
Régie	La Roche de Glun	2,69 €
Régie	Larnage	1,79 €
Régie	Lemps (village et Poulvix)	1,34 €
Régie	Lemps (Lubac et Tuilière)	1,66 €
Régie	Margès	1,52 €
Régie	Marsaz	2,10 €
DSP	Mauves	1,35 €
Régie	Mercurol-Veaunes	1,39 €
Régie	Montchenu	1,53 €
Régie	Pailharès	1,33 €
DSP	Plats	1,76 €
DSP	Pont de l'Isère	2,72 €
Régie	Saint Barthélémy le Plain	1,21 €
Régie	Saint Donat sur l'Herbasse	1,78 €
Régie	Saint Félicien	2,39 €
Régie	Saint Jean de Muzols	1,44 €
Régie	Saint Victor	1,21 €
Régie	Secheras	1,74 €
DSP	Serves sur Rhône	1,92 €
DSP	Tain l'Hermitage	1,31 €
Régie	Tournon sur Rhone	1,59 €
Régie	Vaudevant	1,27 €
Régie	Vion	1,45 €
	TOTAL	1,58 €
	TOTAL REGIES	1,53 €
	TOTAL DSP	1,83 €

EXERCICE 2021 – TARIFS AU 01/01/N+1 :

Indicateur de performance D204.0 :

Moyenne arithmétique du prix de l'assainissement : 1,58 €TTC/m³ pour 120 m³

8.3.3 SPANC

Les tarifs du SPANC dépendent de la nature du contrôle réalisé.

La délibération en annexe 6 présente en détail les tarifs des contrôles SPANC.

- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : ARCHE Agglo a mis en place une facturation annuelle à tous les usagers. L'abonné qui en fait la demande peut être facturé au service rendu.

9. LES ENJEUX POUR 2022

L'année 2022 permettra de consolider l'organisation mise en place dès 2021 pour exploiter les ouvrages en interne.

Des outils de gestion et de pilotage seront développés pour une exploitation efficiente.

La recherche de locaux regroupant l'ensemble des agents de l'Unité Eau et Assainissement constitue un enjeu pour le suivi et le management de l'équipe.

Les élus devront répondre à deux problématiques liées au transfert de compétences Eau et Assainissement :

- Mise en œuvre d'une politique d'harmonisation tarifaire,
- Quel cadre et quelle stratégie pour exercer la compétence transférée de GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) ?

38

Enfin, plusieurs contrats de DSP arrivent à échéance fin 2022. Il conviendra également d'organiser la continuité de service pour ces contrats (nouvelle DSP ou reprise en régie).

10. ANNEXES

10.1 ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT

10.2 ANNEXE 2 : LISTE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS 2021 UNITE EAU & ASSAINISSEMENT

10.3 ANNEXE 3 : LISTE DES OUVRAGES A EXPLOITER DANS LE CADRE DE TOURNEES HEBDOMADAIRES

10.4 ANNEXE 4 : TARIFS 2021 & 2022 EAU POTABLE

10.5 ANNEXE 5 : TARIFS 2021 & 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

10.6 ANNEXE 6 : TARIFS 2021 SPANC

ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT – au 31 Décembre 2021



ANNEXE 2 – LISTE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS EAU ET ASSAINISSEMENT ANNEE 2021

N	Date	Compétence	Libellé
009	24-mars	Eau-Assainissement	Décision - Annule et remplace la DEC 2020-669 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de PLATS (07) Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement suite au diagnostic de réseau.
010	24-mars	Eau-Assainissement	Décision - Annule et remplace la DEC 2020-668 du 24 décembre 2020
043	24-mars	Commande publique	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de GLUN (07) Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement préconisés par le diagnostic de réseau.
049	24-mars	Commande publique	Décision - Marché n° 2020-34-A - ACBC travaux de curage et désobstruction des réseaux et canaux d'assainissement – 4 lots
057	24-mars	Eau-Assainissement	Décision - Marché n° 2020-35-A – prestation de service pour l'entretien électromécanique des ouvrages d'assainissement et d'eau potable
061	24-mars	Eau-Assainissement	Décision - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de Colombier le Vieux (07) Etude d'un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic de réseau, y compris volet eaux pluviales
061	14-avr	Eau-Assainissement	Décision - Marché avec le SATESE Drôme Ardèche pour l'assistance technique relatif au contrôle des dispositifs d'auto surveillance réglementaire et du suivi du fonctionnement des stations d'épuration et des rejets
078	14-avr	Eau-Assainissement	Décision - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de PAILHARES (07) Rattrapage structurel - Travaux de remise à niveau des ouvrages d'eau potable en vue de sécuriser la distribution de l'eau.
090	24-mars	Finances	Budget SPANC – Compte administratif 2020
091	24-mars	Finances	Affectation des résultats du budget SPANC
099	24-mars	Finances	Affectation des résultats du budget Régie de l'eau
100	24-mars	Finances	Budget Régie de l'assainissement – Compte administratif 2020
101	24-mars	Finances	Affectation des résultats du budget Régie de l'assainissement
102	24-mars	Finances	Budget Autorité de gestion de l'assainissement – Compte administratif 2020
103	24-mars	Finances	Affectation des résultats du budget Autorité de gestion de l'assainissement
104	24-mars	Finances	Budget Autorité de gestion de l'eau – Compte administratif 2020
105	24-mars	Finances	Affectation des résultats du budget Autorité de gestion de l'eau
117	24-mars	Eau-Assainissement	Convention de délégation au titre de l'exploitation du service d'eau potable de la commune de Pailharès
122	14-avr	Commande publique	Décision - Marché n° 2021-4-DD – Procédure de protection du captage d'alimentation en Eau Potable des Verts Prés
137	14-avr	Commande publique	Décision - Marché n° 2021-5-A – Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Colombier le Vieux
139	14-avr	Eau-Assainissement	Décision - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de Tournon-sur-Rhône (07) Réduction des pertes d'eau - Travaux prioritaires de remplacement des canalisations défectueuses en Amiante ciment
144	12-mai	Eau-Assainissement	Décision - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de PAILHARES (07) Etude d'un schéma directeur d'eau potable avec diagnostic de réseau.
156	14-avr	Finances	Budget SPANC – Budget Primitif 2021
157	14-avr	Finances	Budget Régie AEP – Budget Primitif 2021
158	14-avr	Finances	Budget Régie Assainissement – Budget Primitif 2021
159	14-avr	Finances	Budget Autorité de gestion AEP – Budget Primitif 2021
160	14-avr	Finances	Budget Autorité de gestion Assainissement – Budget Primitif 2021
235	12-mai	Eau-Assainissement	Assainissement - avenant à la délégation de service public commune de Pont de l'Isère
253	7-juil	Eau-Assainissement	Décision - Convention avec la société SAUR pour la facturation, le recouvrement et le reversement de la redevance assainissement de la commune de St Félicien (07)
254	7-juil	Eau-Assainissement	Décision - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de CHANOS CURSON (26) Etude d'un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic de réseau, y compris volet eaux pluviales
271	9-juin	Finances	Eau assainissement – Remboursement aux communes des charges postérieures au 1.1.2020

N	Date	Compétence	Libellé
272	9-juin	Finances	Ventilation des charges communes entre les budgets eau assainissement
277	9-juin	Eau-Assainissement	Révision des montants de la PFAC
278	9-juin	Eau-Assainissement	Révision des montants de la PFAC effluents assimilés domestiques
279	9-juin	Eau-Assainissement	Tarifs et modalités d'application des frais de branchement
280	9-juin	Eau-Assainissement	Lotissements – Règlement pour la rétrocession des réseaux et ouvrages
281	9-juin	Eau-Assainissement	Marché de prestation de service pour l'exploitation des ouvrages et réseaux d'assainissement collectif à St-Félicien
282	9-juin	Eau-Assainissement	Fixation du tarif assainissement collectif applicable à St-Félicien à compter du 1er juillet 2021
283	9-juin	Eau-Assainissement	Convention de délégation avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marsaz Chavannes
284	9-juin	Eau-Assainissement	Convention de délégation avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Crozes Gervans Larnage
285	9-juin	Eau-Assainissement	Convention de délégation pour le service assainissement collectif de Pont de l'Isère
306	7-juil	Commande publique	Décision - Marché n° 2021-11-A – Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Chanos Curson
322	15-sept	Eau-Assainissement	Décision - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune d'ETABLES (07) Etude d'un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic réseau et STEP, y compris volet eaux pluviales
323	15-sept	Eau-Assainissement	Décision - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de Tournon-sur-Rhône (07) Réduction des pertes d'eau - Travaux de sectorisation du réseau d'eau potable. COMPLEMENT D'AIDES
324	15-sept	Eau-Assainissement	Décision - Mission de Maîtrise d'œuvre de travaux d'eau potable – pose de débitmètres de sectorisation du réseau en vue des recherches de fuites sur la commune de TOURNON-sur-RHÔNE
342	15-sept	Finances	Décision - Budget régie de l'eau – Décision modificative n° 1
357	7-juil	Eau-Assainissement	Marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la Commune de Glun
358	7-juil	Eau-Assainissement	Marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la Commune de PLATS
440	15-sept	Eau-Assainissement	Réhabilitation et mise en séparatif Greffieux et Bouvier à Tournon - Marché de travaux
441	15-sept	Eau-Assainissement	Procès verbaux de transfert
474	6-oct	Eau-Assainissement	Rapport sur le prix et la qualité du service eau-assainissement 2020
475	6-oct	Eau-Assainissement	Travaux de réseaux d'assainissement pluvial dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la RN7-RD220 à Pont de l'Isère
507	15-déc	Commande publique	Décision - Marché n° 2021-22-A – mission d'étude pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune de Pailharès
508	15-déc	Commande publique	Décision - Marché n° 2021-21-A – Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune d'Etalles
527	3-nov	Finances	Décision modificative - Budget annexe "ANC"
530	3-nov	Finances	Décision modificative - Budget annexe "Régie AEP"
531	3-nov	Finances	Décision modificative - Budget annexe "Régie assainissement"
532	3-nov	Finances	Décision modificative - Budget annexe "Autorité de gestion AEP"
533	3-nov	Finances	Décision modificative - Budget annexe "Autorité de gestion assainissement"
541	3-nov	Eau-Assainissement	Avenant au contrat de DSP pour l'exploitation du service public d'assainissement d'Erôme
578	15-déc	Eau-Assainissement	Décision - Prestation de service pour l'exploitation des postes de comptage des eaux usées (GIE & Malfondières) et du poste de relevage des Audouards sur la commune de MERCUROL-VEAUNES
579	15-déc	Eau-Assainissement	Décision - Prestation de service pour l'exploitation du poste de relevage des eaux usées de Montary sur la commune de SECHERAS
608	15-déc	Eau-Assainissement	Tarifs 2022 - Tarifs Assainissement
609	15-déc	Eau-Assainissement	Tarifs 2022 - Tarifs Eau potable
610	15-déc	Eau-Assainissement	Convention avec la commune de Tournon-sur-Rhône pour le contrôle des bornes incendie
611	15-déc	Eau-Assainissement	Travaux Assainissement Réhabilitation et mise en séparatif Greffieux et Bouvier à Tournon-sur-Rhône

ANNEXE 3 : LISTE DES OUVRAGES A EXPLOITER DANS LE CADRE DE TOURNEES HEBDOMADAIRES

Commune	PROCESS	CAPACITE	Nb PR (sur réseau)	Tournée exploitation
Bozas	ROSEAUX	50	0	A
Colombier le Vieux	ROSEAUX	500	0	A
Colombier le Vieux	LIT BACTERIEN	200	---	A
Pailharès	ROSEAUX	35	---	A
Pailharès	ROSEAUX	150	0	A
Vaudevant	ROSEAUX	150	0	A
Arlebosc	LIT BACTERIEN	300	0	B
Boucieu le Roi	LIT BACTERIEN	300	1	B
Colombier le Jeune	LAGUNE	350	0	B
Saint Barthélémy	LIT BACTERIEN	300	3	B
Etables	ROSEAUX	60	---	C
Etables	ROSEAUX	400	0	C
Saint Victor	LAGUNE	100	1	C
Saint Victor	ROSEAUX	400	---	C
Saint Victor	ROSEAUX	150	---	C
Saint Victor	BIODISQUES	175	---	C
Saint Victor	BOUE ACTIVEE	100	---	C
Tournon sur Rhône			15	D
Saint Jean de Muzol	---	---	4	D
Lemps N 86				D
Cheminas	LAGUNE	90	0	E
Sécheras	ROSEAUX	550	1	E
Lemps	ROSEAUX	120	---	E
Lemps	ROSEAUX	150	1	E
Glun	---	---	0	E
Vion	ROSEAUX	700	2	E
Pailharès	Eau potable		0	F
Tournon sur Rhône	Eau potable			G
Charmes	---	---	3	H
Margès	---	---	1	H
Arthemonay	ROSEAUX	130	0	H
Arthemonay	MICROSTATION	50	---	H
PR Collège St Do				H
Bren	ROSEAUX	450	1	H
Bathernay	LIT BACTERIEN	150	1	H
Montchenu	ROSEAUX	200	0	H
Beaumont Monteux	LIT BACTERIEN	717	2	I
La Roche de Glun	---	---	4	I
Chantemerle	ROSEAUX	800	1	I
Mercuriol Veauunes	ROSEAUX	400	0	I
(Gervans)	---	---	3	I
(Crozes-Hermitage)	---	---	0	I
Larnage	---	---	1	I
Marsaz	---	---	1	I
(Chavannes)	---	---	0	I
Champos (STEP)	BOUE ACTIVEE	2500	0	K
Saint Donat sur l'Herbasse	BOUE ACTIVEE	7000	0	L

ANNEXE 4 – TARIFS EAU POTABLE

ARCHE AGGLO - TARIFS SERVICE EAU POTABLE							
		Tarifs 2021			Tarifs 2022		
Commune		Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m³)	Commentaire	Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m³)	Commentaire
Mauves		3,60 €	0,18 €		3,65 €	0,18 €	
Pailharès		46,00 €	1,55 €		46,90 €	1,58 €	
Tain l'Hermitage		8,08 €	0,20 €		8,25 €	0,20 €	
Tournon sur Rhône _ tarifs domestiques et assimilés (abonnement annuel variable selon diamètre du compteur)	Diamètre 15	25,00 €	1,07 €		25,50 €	1,09 €	
	Diamètre 20	66,50 €			67,85 €		
	Diamètre 25	107,00 €			109,15 €		
	Diamètre 30	148,00 €			150,95 €		
	Diamètre 40	335,00 €			341,70 €		
	Diamètre 50	415,00 €			423,30 €		
	Diamètre 60	520,00 €			530,40 €		
	Diamètre 80	620,00 €			632,40 €		
	Diamètre 100 et plus	830,00 €			846,60 €		
Tournon sur Rhône _ tarifs appliqués à la commune (abonnement annuel variable selon diamètre du compteur)	Diamètre 15	25,00 €	0,9275 €		25,50 €	1,09 €	Suppr. : Tournon sur Rhône _ tarifs appliqués à la commune => même tarif que "domestiques et assimilés"
	Diamètre 20	66,50 €			67,85 €		
	Diamètre 25	107,00 €			109,15 €		
	Diamètre 30	148,00 €			150,95 €		
	Diamètre 40	335,00 €			341,70 €		
	Diamètre 50	415,00 €			423,30 €		
	Diamètre 60	520,00 €			530,40 €		
	Diamètre 80	620,00 €			632,40 €		
	Diamètre 100 et plus	830,00 €			846,60 €		
Tournon sur Rhône _ tarifs irrigants	abonnement pour 500 m³ par hectare	555,00 €	0,2953 €	Part variable facturée au delà de 500 m³/hectare	566,10 €	0,30 €	Part variable facturée au delà de 500 m³/hectare
Prestations de service		Tarifs autres prestations		Commentaires	Tarifs autres prestations		Commentaires
Frais accès au service		20,00 €		Appliqué à la régie eau de Tournon sur Rhône	20,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Frais de fin de contrat		20,00 €		Appliqué à la régie eau de Tournon sur Rhône	20,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Déplacement d'un technicien pour fermeture et ouverture d'un branchement		20,00 €		Appliqué à la régie eau de Tournon sur Rhône	20,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Relève particulière à la demande de l'abonné		20,00 €		Appliqué à la régie eau de Tournon sur Rhône	20,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pénalité pour prise d'eau illégale (fraude sur un appareil de défense à incendie ou sur un branchement : piquage et/ou inversion de compteur)		1 000,00 €		Appliqué à la régie eau de Tournon sur Rhône	1 000,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pénalité pour absence de déclaration d'ouverture ou de fermeture de contrat		50,00 €		Appliqué à la régie eau de Tournon sur Rhône	50,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pénalité pour bris de scellé		100,00 €		Appliqué à la régie eau de Tournon sur Rhône	100,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Remplacement compteur pour étalonnage		200,00 €		Appliqué à la régie eau de Tournon sur Rhône	200,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Compteur gelé (de DN 15 à DN 40)		100,00 €		Appliqué à la régie eau de Tournon sur Rhône	100,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Compteur gelé (plus de DN40)		Sur devis		Appliqué à la régie eau de Tournon sur Rhône	Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pose d'un compteur à la demande de l'abonné (de DN 15 à DN 40)		Sur devis		Appliqué à la régie eau de Tournon sur Rhône	Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pose d'un compteur à la demande de l'abonné (plus DN 40)		Sur devis		Appliqué à la régie eau de Tournon sur Rhône	Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès

ANNEXE 5 – TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ARCHE AGGLO - TARIFS SERVICE ASSAINISSEMENT								
		Tarifs 2021				Tarifs 2022		
Commune		Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m³)	Commentaire		Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m³)	Commentaire
Arlebosc		60,00 €	0,10 €			60,00 €	0,17 €	
Arthemonay		65,53 €	0,55 €			65,55 €	0,62 €	
Bathernay		20,00 €	0,50 €			22,40 €	0,56 €	
Beaumont Montoux		41,64 €	0,55 €			41,65 €	0,66 €	
Boucieu le Roi		80,00 €	0,34 €			80,00 €	0,40 €	
Bozas		0,00 €	0,55 €			7,90 €	0,55 €	
Bren		30,00 €	0,50 €			30,00 €	0,59 €	
Chanos Curson		36,00 €	1,20 €			36,70 €	1,22 €	
Chantemerle les Blés		42,00 €	0,75 €			42,00 €	0,82 €	
Charmes		90,00 €	1,30 €			90,00 €	1,34 €	
Chavannes		28,80 €	0,70 €			30,55 €	0,74 €	
Cheminas		0,00 €	1,20 €			2,90 €	1,20 €	
Colombier le Jeune		40,00 €	0,33 €	Plafond 100 m³		40,00 €	0,41 €	Suppr. Plafond 100 m³
Colombier le Vieux		60,00 €	0,40 €			60,00 €	0,51 €	
Crozes Hermitage		24,00 €	1,20 €			24,50 €	1,22 €	
Erôme		0,00 €	0,56 €			1,35 €	0,56 €	
Etables		0,00 €	1,35 €	minimum 60 m³ max 120 m³		3,25 €	1,35 €	Suppr. mini 60 et max 120 m³
Gervans		24,60 €	1,15 €			25,10 €	1,17 €	
Glun		4,00 €	0,50 €			4,10 €	0,51 €	
La Roche de Glun		38,00 €	0,80 €			38,75 €	0,82 €	
Larnage		36,00 €	1,15 €			36,70 €	1,17 €	
Lemps (Lubac et Tuilière)		75,00 €	0,70 €			75,00 €	0,73 €	
Lemps (Village et Poulynx)		55,00 €	0,55 €			55,00 €	0,61 €	
Margès		25,00 €	0,95 €			26,50 €	1,01 €	
Marsaz		46,80 €	1,33 €			47,75 €	1,36 €	
Mauves		3,60 €	0,25 €			3,80 €	0,27 €	
Mercuriol-Veunes		30,00 €	0,80 €			31,80 €	0,85 €	
Montchenu		50,00 €	0,80 €			50,00 €	0,82 €	
Pailharès		33,00 €	0,73 €			35,00 €	0,77 €	
Plats		30,00 €	0,36 €			30,00 €	0,37 €	
Pont de l Isère		38,00 €	0,65 €			38,00 €	0,67 €	
Saint Barthélémy le Plain		18,00 €	0,70 €			20,15 €	0,78 €	
Saint Donat sur l Herbasse		55,00 €	0,98 €			55,00 €	1,01 €	
Saint Félicien		22,87 €	0,50 €			66,40 €	1,47 €	
Saint Jean de Muzols		0,00 €	1,09 €			7,85 €	1,09 €	
Saint Victor		0,00 €	0,85 €			12,25 €	0,85 €	
Secheras		0,00 €	1,40 €	Avec minimum de 70€		3,35 €	1,40 €	suppr. mini 50 m³
Serves sur Rhône		21,00 €	0,30 €			21,00 €	0,33 €	
Tain l Hermitage		24,39 €	0,20 €			24,40 €	0,22 €	
Tournon sur Rhône _ tarifs domestiques et assimilés (abonnement annuel variable selon diamètre du compteur)	Diamètre 15	18,00 €	0,69 €			18,35 €	0,70 €	
	Diamètre 20	46,00 €				46,90 €		
	Diamètre 25	76,50 €				78,05 €		
	Diamètre 30	107,00 €				109,15 €		
	Diamètre 40	240,00 €				244,80 €		
	Diamètre 50	300,00 €				306,00 €		
	Diamètre 60	380,00 €				387,60 €		
	Diamètre 80	450,00 €				459,00 €		
Tournon sur Rhone _ tarifs appliqués à la commune (abonnement annuel variable selon diamètre du compteur)	Diamètre 100 et plus	600,00 €				612,00 €		
	Diamètre 15	18,00 €	0,53 €			18,35 €	0,70 €	Suppr. : Tournon sur Rhône _ tarifs appliqués à la commune => même tarif que "domestiques et assimilés"
	Diamètre 20	46,00 €				46,90 €		
	Diamètre 25	76,50 €				78,05 €		
	Diamètre 30	107,00 €				109,15 €		
	Diamètre 40	240,00 €				244,80 €		
	Diamètre 50	300,00 €				306,00 €		
	Diamètre 60	380,00 €				387,60 €		
Diamètre 80	450,00 €				459,00 €			
Vaudevant	Diamètre 100 et plus	600,00 €				612,00 €		
Vion		0,00 €	1,10 €			7,90 €	1,10 €	
Prestations de service		Tarifs autres prestations		Commentaires		Tarifs autres prestations		Commentaires
Contrôles de conformité de branchements Eaux Usées / Eaux Pluviales à la demande de l'abonné (pour les branchements existants)		100,00 €				100,00 €		
Dépotages matières de vidange STEP Saint Donat		26€/m3				26€/m3		
Dépotages matières de vidange STEP Tournon (En sus du tarif exploitant)		10€/m3				10€/m3		

ANNEXE 6 – TARIFS SPANC



Nombre de membres		
Afférent au CC	En exercice	Votant
71	71	66

Date de convocation
22 février 2018

Eau – Assainissement – Tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif

N° de la délibération
2018-068

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Communauté d'Agglomération
Hermitage-Tournonais – Herbasse –

Département de

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Séance du 28 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le 28 février à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse –
Pays de Saint-Félicien s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône
sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : Mme Catherine ANDRE, MM. André ARZALIER, Alain BACCARO, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Véronique BLAISE, Mickaël BOISSIE, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Chantal BOUVET, M. Michel BRUNET, Mme Liliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Hervé CHABOUD, Aimé CHALEON, Jean-Paul CHAUVIN, Mme Martine CHENE, MM. Guy CHOMEL, Michel CLUZEL, Mmes Delphine COMTE, Florence CROZE, MM. Thierry DARD, Michel DARNAUD, Serge DEBRIE, Mmes Sandrine DE VETTOR, Françoise DUCROS, Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Christiane FERLAY, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, MM. Jacques FRANCOIS, Michel GAY, Dominique GENIN, Mme Brigitte GIACOMINO, MM. Patrick GOUDARD, Michel GOUNON, Emmanuel GUIRON, Mmes Christine JOUVIN, Danielle LECOMTE, M. Jacques LUYTON, MM. Franck MENEROUX, Jean-Louis MORIN, Paul MORO, Christophe NOYERIE, Jean-Pierre OLLIER, Max OSTERNAUD, Fernand PELLAT, Jacques POCHON, Jacques PRADELLE, Daniel ROUX, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Jérôme SERAYET, MM. Michaël VERDIER, Roger VOSSIER.

Excusés : M. Pascal AMBLARD, M. Xavier ANGELI (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Brigitte GIACOMINO), M. Jean-Marie DAVID (pouvoir à Mme Liliane BURGUNDER), Mme Bernadette DURAND (pouvoir à M. Michaël VERDIER), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à M. Michel GAY), M. Patrick FOURCHEGU (représenté par son suppléant M. Christophe NOYERIE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à M. Daniel ROUX), Mme Marie-Pierre MANLIOT (pouvoir à M. Aimé CHALEON), M. Jean-Marc REGAL, Mme Delphine ROGER-DALBERT, M. Alphonse SANCHEZ (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pascal SEIGNOVERT, M. Bruno SENECLAUZE, Mme Emmanuela TORRE (pouvoir à M. Guy CHOMEL).

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'article L2224-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-276 du 14 novembre 2017 approuvant le tarif annuel de contrôle de bon fonctionnement à 20 € et une périodicité des contrôles fixée à 8 ans ;

Considérant que la Communauté d'agglomération, issue de la fusion de plusieurs Communautés de communes, doit parvenir à l'égalité de traitement des usagers de son territoire.

Considérant l'avis de la Commission eau assainissement des 25 septembre 2017 et du 17 Janvier 2018, sur les différentes modalités de facturation des prestations du Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

Considérant l'avis du Bureau du 8 novembre 2017 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif suivants :

- ✓ **Contrôle de conception et d'implantation (en amont de l'instruction du permis de construire), puis contrôle de bonne exécution des travaux pour des nouvelles installations (lors de la réalisation des travaux) :** 200 € pour les deux contrôles, facturé au pétitionnaire lors du dépôt du permis de construire pour les projets entre 1 et 20 Equivalent Habitant (EH). Pour les projets entre 21 et 100 EH, le montant facturé est de 400€. Pour les projets entre 101 et 200 EH, le montant facturé est de 600€.
- ✓ **Les contrôles de conception et d'implantation, ainsi que le contrôle de bonne exécution des travaux dans le cadre d'une réhabilitation d'un dispositif existant (hors demande de permis de construire) visant à l'amélioration du système d'assainissement non collectif ne donne pas lieu à une redevance supplémentaire pour le contrôle de conception, ainsi que pour le contrôle des travaux.**
- ✓ **Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien :** Facturation annuelle d'un montant de 20 € à tous les usagers (titulaire du contrat d'abonnement au réseau de distribution d'eau potable) ou, à défaut de contrat d'abonnement au réseau d'eau potable, au propriétaire.
- ✓ **En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC, le propriétaire est astreint au paiement de la somme définie par le code de la santé publique (article L1331-8), majoré à un taux de 100%, soit 40€ annuel.**
- ✓ **Visites d'assistance :** des visites d'assistance technique peuvent être programmées à la demande de l'usager pour des conseils sur l'entretien et l'utilisation des dispositifs d'Assainissement Non Collectif. Ces visites ne donnent pas lieu à facturation supplémentaire.
- ✓ **Diagnostic ANC pour une vente :** Les visites réalisées par le SPANC dans le cadre de vente sont facturées à hauteur de 80€ au propriétaire du logement.

- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veaunes, le 5 mars 2018

Le Président,
Frédéric SAUSSET.



Communauté d'Agglomération
Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien